Nations Unies S/PV.4911

Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4911e séance

Mardi 17 février 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Antonio
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de la Sablière
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/52)

04-24137 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'agenda est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/52)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi, de l'Égypte, de l'Irlande, du Japon, du Rwanda et de la République arabe syrienne, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décidé d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/52, qui contient le rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale.

Je donne maintenant la parole à M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

M. Kalomoh (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et de me permettre ainsi de présenter le rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/52), dont les membres du Conseil sont saisis. Le rapport résume les progrès réalisés dans l'application des recommandations formulées concernant la République démocratique du Congo, le Burundi ainsi que concernant les préparatifs de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Pour ce qui est de la République démocratique du Congo, les membres se souviendront qu'un Gouvernement de transition a été mis en place en juin 2003, date aux environs de laquelle la mission du Conseil était présente dans la région. Le programme général du Gouvernement de transition pour la période de transition a été approuvé par le nouveau Parlement en décembre et son application progresse à un bon rythme.

La normalisation des relations entre la République démocratique du Congo et les pays voisins est également en bonne voie, même s'il reste encore un long chemin à parcourir dans ce domaine, avec l'appui de la communauté internationale. Les opérations de désarmement, démobilisation, réinstallation ou rapatriement et réinsertion des éléments armés rwandais, ougandais et burundais ont progressé plus vite que prévu. Le Comité international d'accompagnement de la transition s'est réuni régulièrement à Kinshasa, sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire général. Le Comité a permis à plusieurs reprises aux parties de sortir de l'impasse où elles se trouvaient.

En ce qui concerne la situation dans le district de l'Ituri, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a pris le relais de la Force multinationale intérimaire d'urgence, le 1er septembre 2003, suite à l'adoption par le Conseil de la résolution 1493 (2003). À Bunia, la MONUC a fait respecter une politique de désarmement, et la première phase de l'extension de la présence militaire de la Mission en dehors de Bunia est en cours. Il convient de se rappeler que les déploiements militaires de la MONUC en Ituri ont pour objet de stabiliser la région, de permettre à l'Administration intérimaire de commencer à

fonctionner et de faciliter son intégration au processus de transition national.

S'agissant de l'appui à la reconstruction de la République démocratique du Congo, une réunion du Groupe consultatif des pays partenaires du développement a eu lieu les 17 et 18 décembre 2003, à Paris. Lors de cette réunion, les pays donateurs et les organisations internationales ont annoncé des contributions financières de plus de 3,9 milliards de dollars d'aide à la République démocratique du Congo pour la période 2004-2006.

Je me tourne maintenant vers la situation au Burundi. Comme il est dit dans le rapport soumis au Conseil, des progrès importants ont été enregistrés dans la voie de l'application des recommandations de la mission du Conseil. Le déploiement de la Mission africaine au Burundi (MIAB) s'est achevé en octobre 2003 et la Mission a effectué un travail remarquable. Toutefois, en dépit de l'appui et des contributions financières cruciales apportés par un certain nombre de pays donateurs, la MIAB continuent d'être confrontée à de graves difficultés financières et logistiques. Les organismes des Nations Unies présents à Bujumbura, sous la direction politique du Bureau des Nations Unies au Burundi, soutiennent la MIAB selon leurs mandats respectifs. En matière d'appui des donateurs en faveur du redressement économique, lors d'un forum des partenaires du développement au Burundi, tenu à Bruxelles à la mi-janvier de cette année, les donateurs ont annoncé un total de 1 milliard de dollars de contributions financières à l'appui du redressement socioéconomique du Burundi pour la période 2004-2006.

Les perspectives de paix au Burundi se sont considérablement améliorées depuis la conclusion d'un accord de cessez-le-feu global entre le Gouvernement transitoire et le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de Pierre Nkurunziza, et l'intégration subséquente des représentants du FDD dans les institutions de transition. La mise en oeuvre de l'accord se déroule bien jusqu'à présent.

Depuis la publication du rapport, les membres du Conseil le savent sans doute, le Président burundais, M. Ndayizeye, a rencontré pour la première fois une délégation de haut niveau des Forces nationales de libération (FNL) (Rwasa) aux Pays-Bas, du 18 au 21 janvier 2004. C'est un nouveau motif d'optimisme. Le Secrétaire général a exhorté les parties à poursuivre leurs discussions en vue d'amener le FNL à se joindre au processus de paix le plus rapidement possible, pour préparer la voie à la mise en place d'une opération de maintien de la paix en bonne et due forme au Burundi.

Comme le dit, par ailleurs, le rapport, les difficultés à surmonter dans le processus de paix au Burundi sont énormes, compte tenu du fait que la période de transition se termine en principe en novembre 2004. Je voudrais à cet égard informer le Conseil que la mission multidisciplinaire de reconnaissance des Nations Unies devrait arriver à Bujumbura aujourd'hui, pour examiner la situation sur le terrain et évaluer la meilleure façon d'aider le Gouvernement transitoire à mener à bien le processus de paix. Il faut tenir compte, pour cela, du fait que ce processus se terminera avec les élections de novembre 2004.

Comme le fait observer le rapport, les progrès réalisés au cours des six derniers mois dans le processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi ont créé des conditions favorables à la tenue d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. À cet égard, depuis le lancement du processus préparatoire de la conférence, en juin 2003, un certain nombre de mesures importantes ont été prises avec l'appui de l'ONU, de l'Union africaine et des pays donateurs.

Les coordonnateurs nationaux des pays constitutifs de la région ont tenu pour l'instant trois réunions pour discuter des objectifs, des thèmes et de la structure de la conférence. Les grandes lignes de la conférence commencent donc à prendre forme. Autre événement important, la mise en place du Groupe des amis de la région des Grands Lacs permettra d'avoir un important partenaire tout au long du processus préparatoire et durant la tenue de la conférence.

Dans le cadre du calendrier révisé approuvé par les coordonnateurs nationaux des pays constitutifs de la région, le mois dernier, la première réunion au sommet de la conférence est prévue en novembre 2004, en République-Unie de Tanzanie. Toutefois, comme le note le rapport intérimaire, le surcroît de travail qu'entraîne la conférence pour le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs exige des ressources et des effectifs supplémentaires. Le processus préparatoire risque ainsi d'être retardé, voire gravement compromis,

faute des dispositions budgétaires nécessaires pour l'augmentation des effectifs et des autres ressources dont a besoin le bureau du Représentant spécial.

Comme l'explique en détail le rapport intérimaire du Secrétaire général et comme je l'ai précisé dans mon exposé aujourd'hui, des progrès notables ont été réalisés tant au Burundi qu'en République démocratique du Congo depuis la mission du Conseil de sécurité dans la région en juin dernier. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour consolider ces progrès historiques et oeuvrer à une paix durable dans l'ensemble de la région. L'engagement de la communauté internationale et son appui aux efforts de paix dans la sous-région sont par conséquent tout aussi critiques maintenant qu'ils l'ont été jusqu'à présent.

D'après nos informations, les parties de la région ont hautement apprécié la visite de la mission du Conseil de sécurité sur place, qui a donné une impulsion supplémentaire au processus et les a encouragées à honorer leurs engagements en la matière, tant au Burundi qu'en République démocratique du Congo. Les parties, ainsi que des pays comme l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda, où la mission s'est également rendue, se sont félicités de cette mission dans laquelle ils ont vu un encouragement aux parties des pays concernés et aux gouvernements pour qu'ils continuent d'appuyer le processus de paix au Burundi et en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Kalomoh de sa déclaration.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter leur déclaration à cinq minutes maximum, conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu pour pouvoir mener ses travaux avec diligence. Les délégations dont la déclaration est longue sont priées de bien vouloir en distribuer le texte par écrit et d'en présenter une version abrégée dans leur intervention.

M. de la Sablière (France) : Je remercie M. Kalomoh de son exposé et le Secrétaire général de son rapport. L'Irlande prononcera tout à l'heure une allocution au nom des États membres de l'Union européenne, à laquelle nous souscrivons pleinement.

La mission du Conseil de sécurité que j'ai eu l'honneur de conduire, en juin dernier, en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, s'est trouvée dans la région à une époque qui était décisive pour les deux processus de paix. Et je pense que l'on peut dire qu'en République démocratique du Congo comme au Burundi, en l'espace de huit mois, un travail considérable a été accompli. J'examinerai ici les deux situations, en commençant d'abord par la République démocratique du Congo.

Au moment où nous nous sommes rendus en République démocratique du Congo, les problèmes qui se posaient dans ce pays étaient particulièrement graves : le pacte de la transition menaçait de rompre; l'Est du pays était à nouveau le théâtre de violences et d'offensives armées; et la paix était en danger. Grâce aux efforts de tous, de grands progrès ont été réalisés. Le Gouvernement d'unité nationale et de transition a été établi le 30 juin 2003, conformément à l'engagement solennel que le Président Kabila avait pris devant les membres du Conseil de sécurité. La question des hauts commandements militaires a été réglée et les relations de la République démocratique du Congo avec le Rwanda et l'Ouganda se sont sensiblement améliorées. C'était un point sur lequel les membres du Conseil avaient été particulièrement attentifs. J'ajoute que grâce à l'Opération Artémis et au renforcement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), les hostilités ont en grande partie cessé dans l'Est.

L'insécurité demeure, cependant. La semaine dernière, un observateur kényen de la MONUC a été assassiné en Ituri, dans l'exercice de sa mission. Je souhaite réitérer les condoléances de la France à sa famille, à ses proches, et au Gouvernement kényen. Tout doit être fait pour que les responsables de ce crime ne demeurent pas impunis. La MONUC, qui a un mandat robuste maintenant, doit faire comprendre aux milices que de telles actions ne seront plus tolérées. Par ailleurs, dans ce contexte, il est essentiel de renforcer la surveillance de l'embargo sur les armes. Il faut que cessent ces trafics grâce auxquels les groupes armés entretiennent l'instabilité dans la région.

Mais ce tragique événement ne doit pas masquer les résultats obtenus ces derniers mois dans le désarmement et le rapatriement des combattants étrangers. Certes, une grande partie du chemin est encore devant nous. Il faut notamment réussir la réinsertion des combattants congolais qui sont appelés à rejoindre, les uns, la vie civile, les autres, les nouvelles forces armées et de police. Je voudrais, à cet égard, rendre hommage à la Belgique, qui conduit

depuis quelques semaines, à Kisangani, la formation de la première brigade « intégrée » de la nouvelle armée congolaise. Je voudrais à cet égard rendre hommage à la Belgique, qui conduit depuis quelques semaines, à Kisangani, la formation de la première brigade intégrée de la nouvelle armée congolaise.

La République démocratique du Congo entre dans une nouvelle période délicate. La guerre est officiellement finie, mais beaucoup reste à faire pour parachever la réconciliation nationale. Les élections doivent pouvoir se tenir comme prévu, en juin 2005. C'est dans des moments comme celui-ci que nous devons veiller à ne pas relâcher notre attention. Les Congolais doivent maintenir leurs efforts. La communauté internationale doit les aider et appuyer l'action de M. Swing, Représentant spécial du Secrétaire général, qui était dans nos murs, la semaine dernière et dont nous avons beaucoup apprécié les efforts, le compte rendu et l'action.

Du Burundi, la mission du Conseil était revenue avec des espoirs. Toutes les parties à la transition nous étaient apparues animées d'une volonté sincère de paix, de réconciliation et de réforme. Malgré les épreuves qui ont durement frappé le pays pendant l'été, c'est cette volonté qui l'a finalement emporté. L'accord que la communauté internationale appelait de ses voeux a été conclu avec les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) de M. Nkurunziza. Elles ont à présent leur place au sein des autorités de transition. Les Forces nationales de M. Rwasa ont à leur tour commencé à faire preuve d'une attitude constructive : de premières discussions ont eu lieu, le mois dernier, aux Pays-Bas. Bien sûr, ces progrès restent à confirmer, mais ils sont encourageants. Nous comptons toujours beaucoup, pour faciliter ces pourparlers, sur les efforts des États de l'Initiative régionale et de la Facilitation, et en particulier sur l'engagement de l'Afrique du Sud.

L'Afrique fait d'ailleurs preuve d'une mobilisation remarquable, à laquelle nous devons rendre hommage. L'Union africaine a ainsi décidé de déployer au Burundi sa première mission de maintien de la paix. Cette opération, qui bénéficie du soutien de l'Union européenne, aura été cruciale pour consolider le cessez-le-feu. Nous devrions, le moment venu, étudier les conditions dans lesquelles elle pourrait être relayée par une opération des Nations Unies.

Je vais maintenant très brièvement évoquer la question de la conférence internationale. Les crises de l'Afrique centrale et des Grands Lacs ne peuvent être comprises isolément. Les frontières n'y ont arrêté ni les mouvements de rébellion armée ni les interventions militaires des États. Elles n'arrêtent pas davantage les trafics d'armes et de matières premières. Nous savons que la solution efficace et durable à ces problèmes ne peut être que régionale. Tel est d'ailleurs l'objectif de la conférence internationale qui se prépare. Cette conférence, nous l'avons dit, doit, pour réussir, être ouverte à la participation de tous les voisins du Congo et du Burundi sans exclusive. Elle doit donc inclure, pensons-nous, l'Angola, la Centrafrique, le Congo-Brazzaville ainsi que le Soudan. Nous pensons aussi qu'elle doit se concentrer sur les questions fondamentales qui sont celles de la sécurité et de la coopération économiques et régionales. Il est essentiel que le premier sommet produise des résultats concrets dans le domaine de la paix, de la sécurité et du bon voisinage, résultats qui viendront consolider les processus de paix et de réconciliation.

Je pense que cette mission du Conseil en Afrique centrale, dont nous mesurons aujourd'hui les résultats, a été utile à plus d'un titre. Elle a en effet aidé les membres du Conseil dans leur travail en leur donnant une connaissance concrète des processus en cours. Elle a encouragé l'unité du Conseil et renforcé son message à l'intention des parties. M. Kalomoh nous a dit qu'elle avait été très bien accueillie dans la région. Elle nous a permis, je crois, d'appuyer plus efficacement l'action du Secrétaire général et celle de ses représentants spéciaux. Je voudrais, pour finir, leur rendre hommage ainsi qu'à tout le personnel des Nations Unies qui, avec eux, oeuvrent pour la paix dans la région.

M. Antonio (Angola) : Monsieur le Président, nous voulons nous aussi vous remercier d'avoir programmé la séance d'aujourd'hui sur l'Afrique centrale. Nous voulons également remercier M. Kalomoh pour l'exposé qu'il vient de nous faire. Nous pensons effectivement nous aussi que cette séance se tient à un moment crucial où il nous faut saisir cette chance que nous offrent les espoirs de paix en Afrique centrale.

Cette séance se tient alors que nous avons récemment eu le privilège d'entendre M. Swing sur les progrès en République démocratique du Congo. Le processus de paix en République démocratique du Congo a atteint une vitesse telle que les efforts de la

communauté internationale et la volonté politique démontrée par le Gouvernement d'unité nationale sont porteurs d'espoirs.

Néanmoins, en ce qui concerne la République démocratique du Congo, comme l'a dit le représentant de la France, il y a encore des zones d'ombre qui doivent être l'objet de notre préoccupation. Nous nous référons aux zones de l'Est où il y a encore de l'instabilité, de la violence et des violations des droits de l'homme, surtout à l'encontre des femmes. Beaucoup d'entre nous ont sûrement eu l'occasion de suivre certains reportages de la presse sur la situation des femmes dans l'est. Nous pensons que c'est une question très importante et cruciale qui doit retenir notre attention.

Ceci dit, tel que l'a dit le représentant de la France, il nous faut voir dans quel sens il faut arrêter cette violence, qui risque de porter préjudice à un processus qui prend, en fait, un rythme très positif. Le représentant de la France a parlé de l'assassinat de l'observateur kényen. Nous pensons que ce sont là des éléments qui exigent que nous ayons une stratégie sur la question des groupes armés dans l'est du Congo. La Mission de l'Organisation des Nations en République démocratique du Congo (MONUC) devra peut-être se concentrer sur cela, tel qu'on l'a fait en Ituri et en Côte d'Ivoire, à l'ouest, où il a fallu définir une stratégie sur une zone donnée pour pouvoir apporter la réponse adéquate à une question précise.

Ceci étant, l'embargo sur les armes est l'un des aspects qui doivent mériter notre attention. Nous savons que les armes ne sont pas gratuites : elles sont achetées avec les ressources mêmes de la République démocratique du Congo. Ce sont donc là deux aspects très liés qui doivent mériter notre attention.

Quand nous avons adopté la résolution 1522 (2004), le Conseil de sécurité a dit que la question de la réforme de la sécurité et de la défense était cruciale pour le processus. Nous nous félicitons du fait que des pays apportent déjà leur assistance en la matière, de même que nous nous félicitons des efforts de la MONUC. Nous pensons que c'est là une question tout autant déterminante pour le processus de paix en République démocratique du Congo.

En ce qui concerne le Burundi, nous nous souvenons tous de l'appel lancé dans cette salle même par le Vice-Président sud-africain, M. Zuma. Nous nous souvenons qu'il a spécifiquement demandé le déploiement d'une force des Nations Unies au Burundi. Nous pensons que c'est là une question d'intérêt au moment où nous gérons une période de transition lourde de risques. Ce soutien sera donc primordial.

Tout en nous félicitant de la mission qui s'est rendue au Burundi et en exprimant l'espoir que cette mission fera des recommandations susceptibles d'apporter une réponse à toutes les questions que nous nous posons en ce moment en ce qui concerne le déploiement d'une force des Nations Unies, nous devons garder à l'esprit que les forces de l'Union africaine traversent des difficultés énormes et que, sans notre appui et sans l'appui de la communauté internationale, ces difficultés auront un impact négatif sur le processus lui-même.

Comme dans toute situation de conflit, le retour de la paix au Burundi a fait surgir les problèmes économiques et sociaux. Nous lançons encore une fois notre appel à la communauté internationale pour faire en sorte que l'appel qui a été lancé soit soutenu et que des ressources soient mises à la disposition du Gouvernement burundais tout en encourageant d'ailleurs l'attitude positive des institutions de Bretton Woods, des organisations non gouvernementales et de toutes les agences de l'ONU qui sont, en ce moment, impliquées dans la recherche d'une solution au Burundi.

En ce qui concerne la coordination au sein de l'ONU, nous pensons que cette question du Burundi doit continuer à mériter notre attention et que la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pourra faire la différence face à cette question du Burundi, comme nous l'avons fait d'ailleurs en Guinée-Bissau. Nous pensons que nous pouvons tirer profit de l'existence des efforts du Conseil économique et social, lequel a créé d'ailleurs un groupe ad hoc sur le Burundi qui est dirigé par l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud. Nous pensons que c'est là un instrument important. Ce groupe a d'ailleurs effectué une mission sur le terrain et a fait des recommandations importantes. Voilà des instruments, tels que le groupe du Conseil économique et social et le groupe ad hoc sur la prévention des conflits du Conseil de sécurité, qui peuvent être utiles dans cette situation.

Monsieur le Président, il vous souviendra que lorsque nous avons analysé le rapport intérimaire de la mission multidisciplinaire qui s'était rendue en Afrique

centrale, mission dirigée par l'Ambassadeur Kalomoh d'ailleurs, le Conseil avait conclu que l'approche régionale était importante aussi pour l'Afrique centrale. Et donc la réflexion qui est en cours sur l'Afrique de l'Ouest est valide et est également importante pour l'Afrique centrale. C'est une région dont la majorité des pays est dans une situation postconflit ou, dans un passé récent en tout cas, a connu un conflit et a donc besoin d'une approche adéquate. Ceci dit, toutes les réflexions que nous faisons, disons les recommandations de la mission du Conseil de sécurité, ne doivent jamais être dissociées des recommandations qui ont été faites par la mission multidisciplinaire dirigée par M. Kalomoh.

En outre, il existe des efforts régionaux sur l'intégration et la recherche de solutions politiques. Il n'y a pas longtemps, s'est tenu à Brazzaville le onzième Sommet de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), sommet qui est d'ailleurs considéré comme le sommet du virage de la relance économique de la CEEAC. Nous pensons que ce sommet a pris des mesures importantes, dont la création d'une zone de libre-échange. Ce sommet a aussi décidé de la création d'une brigade régionale pour faire face à des menaces à la paix. La mise en oeuvre de cette mesure est à la charge de l'Angola, du Gabon, du Congo et de Sao Tomé-et-Principe. Voilà des initiatives qui, à notre avis, ont besoin de notre appui.

Nous nous félicitons, nous aussi, du processus de préparation de la conférence internationale sur les Grands Lacs. Il est de la connaissance de tous que la Zambie a été admise en tant que septième pays, parmi les « core countries[1] » comme on dit, et que l'Angola et la République centrafricaine, tout comme la République du Congo, ont été admises en tant des pays cooptés ou « co-opted countries[1] » comme on les a appelés en anglais, alors que l'Égypte a été admise en tant que pays observateur. Nous continuons à exprimer l'espoir que les pays voisins de la République démocratique du Congo et du Burundi auront un rôle actif dans le cadre de cette conférence.

À ce stade, nous pensons que, vu la conclusion à laquelle nous sommes arrivés sur l'approche régionale, et vu le lien entre le développement et la recherche de la paix, la question de la couverture de l'Afrique centrale par l'ONU continue à être une question d'actualité. Il nous souviendra aussi que pendant le débat public sur le rapport de la mission multidisciplinaire qui s'est rendue en Afrique centrale (voir S/PV.4871), le représentant de la CEEAC, tout en se félicitant de la proposition sur la nomination d'un envoyé spécial pour la région, avait exprimé l'espoir que cette réflexion allait continuer et que l'on arriverait à un moment où la présence de l'ONU serait renforcée dans la région pour les raisons que nous venons d'évoquer et pour saisir le moment opportun qui se présente, et que cette réflexion pourrait aboutir d'ailleurs à la présence de l'ONU sous la forme d'un bureau.

Voilà ce que nous avions à partager avec le Conseil à ce stade. Si nous avons été longs, Monsieur le Président, vous comprendrez que nous parlons avec notre tête et notre coeur. Nous partageons les problèmes de la région, nous sommes membres de la CEEAC, et donc il y a tout intérêt à ce que nous parlions un peu plus que les autres.

M. Zinsou (Bénin) : Pour la quatrième fois en moins de trois semaines au cours de ce mois de février, l'Afrique se retrouve à l'ordre du jour des travaux du Conseil de sécurité. Cette fréquence, preuve de l'intérêt que porte le Conseil aux questions africaines, est tout à son honneur et en particulier à l'honneur de la Chine, votre beau pays, Monsieur le Président, qui est connu pour être un grand ami de l'Afrique.

Nous remercions M. Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de sa brillante présentation, ainsi que le Secrétaire général pour le rapport exhaustif qu'il nous a présenté. Ce rapport nous a peint un tableau à la fois réaliste et actuel de la situation dans la région de l'Afrique centrale et des actions pertinentes entreprises en application des recommandations formulées à l'issue de la mission du Conseil de sécurité.

Depuis le retour de cette mission, on a pu constater, tant en République démocratique du Congo qu'au Burundi, d'importantes avancées dans le processus de transition, ainsi que des signes tangibles de paix et de réconciliation qui montrent la volonté politique des deux gouvernements ainsi que des autres acteurs des processus de paix, de rompre avec le cycle des occasions perdues et de prendre un engagement réel en faveur de la paix.

Nous avons accueilli avec satisfaction l'alternance pacifique intervenue à Bujumbura qui a

[1] En anglais dans le texte.

permis d'amorcer sans le moindre incident la seconde partie de la période de transition comme prévu par l'Accord de paix d'Arusha, de même que la prise de fonctions à Kinshasa d'un gouvernement de réconciliation nationale conformément à l'Accord global et inclusif. Ces événements majeurs ont constitué un tournant décisif dans le processus de paix en cours dans ces deux pays. Les obstacles qui restent à surmonter sont considérables. Ils requièrent de toutes les parties qu'elles redoublent d'ardeur au regard des échéances fixées pour mettre définitivement terme au conflit.

À cette phase cruciale où ces deux pays se trouvent actuellement, ils méritent d'être encouragés et soutenus dans leur élan vers la construction d'une paix durable pour le bien-être de leurs populations respectives. En République démocratique du Congo comme au Burundi, la conduite dans de bonnes conditions de transparence et de crédibilité, des consultations populaires qui constituent la pierre angulaire du processus de paix exige une accélération du rythme de la mise en oeuvre des mesures convenues, notamment en ce qui concerne la mise en place d'une armée nationale sous commandement unifié dans les deux pays, de même que l'amélioration de la situation en matière de sécurité nécessaire à l'organisation des scrutins.

Nous nous félicitons des engagements pris par le Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo de réaliser, avant le premier anniversaire de sa formation, des progrès suffisants dans l'établissement et le fonctionnement des diverses entités des forces de sécurité, notamment la police, le corps de protection rapprochée et l'armée. S'il est respecté, cet engagement devrait permettre d'obtenir des résultats plus encourageants dans le domaine des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) dans le pays, dont l'état d'avancement n'est pas à la hauteur de nos attentes.

Nous encourageons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à définir un ordre de priorité clair malgré la multitude des mesures à sa charge pour rendre plus visible la marche résolue du pays vers la tenue des scrutins prévus. Nous nous félicitons d'ailleurs de l'engagement renouvelé des donateurs à poursuivre leur appui au processus de transition à travers divers programmes dans les secteurs identifiés d'un commun accord avec le Gouvernement de transition.

À cet égard, nous saluons le rôle combien efficient que joue la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et plus particulièrement son redéploiement dans l'est du Congo pour y améliorer la situation en matière de sécurité. Nous nous félicitons de l'amélioration constante des relations entre le Congo et les pays voisins et, en particulier, de la création des structures bilatérales de coopération transfrontière pour régler les problèmes communs de sécurité.

Du côté du Burundi, si tous les espoirs sont permis depuis la récente alternance pacifique et l'entrée au Gouvernement en décembre dernier du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces nationales pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), la situation reste fort préoccupante à nos yeux, en raison de la poursuite des combats autour de Bujumbura rural et dans le nord-ouest du pays, malgré la décision prise au début janvier par les responsables du Palipehutu-FNL (Rwasa) d'engager des pourparlers directs avec le Gouvernement de transition. Nous lançons de cette tribune un pressant appel à la rébellion pour qu'elle dépose les armes et intègre le processus de paix en cours au Burundi pour permettre son aboutissement selon le calendrier établi.

Nous exhortons la communauté internationale, qui a manifesté avec une générosité remarquable sa solidarité avec le Burundi lors du forum des partenaires de développement tenu a Bruxelles au début janvier 2004, d'user maintenant de toute son influence pour obtenir un cessez-le-feu général au Burundi dans les meilleurs délais possibles.

Il importe, à cet égard, que l'aide promise au Burundi puisse être promptement mobilisée pour appuyer le processus de paix dans son ensemble et surtout contribuer à financer la mise en oeuvre conséquente des programmes de DDR en cours actuellement en liaison avec la Mission africaine au Burundi (MIAB). Nous saluons le rôle constructif que joue au Burundi la MIAB, qui a prouvé concrètement la volonté effective de l'Union africaine de s'investir résolument dans le règlement des conflits qui endeuillent le continent. Au regard des échéances et de la nécessité d'accélérer le processus de paix, il est urgent que le Conseil de sécurité se penche sur la demande du Gouvernement burundais, de l'Initiative régionale de paix au Burundi et de la Facilitation de transformer la MIAB en une opération de maintien de la paix de l'ONU.

Tous ces efforts pour stabiliser la République démocratique du Congo et le Burundi ne peuvent assurer une paix durable dans ces pays, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un assainissement global de la situation entre les pays de la région des Grands Lacs. Aussi nous félicitons-nous des avancées notables déjà réalisées dans le cadre de la préparation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et en particulier de la création du Groupe d'amis de la région des Grands Lacs.

Ma délégation appuie les recommandations du Secrétaire général quant au renforcement des ressources dont dispose le Bureau de son Représentant spécial pour la région des Grands Lacs afin de lui permettre de mener à bien la préparation de la Conférence dans les meilleurs délais. Car il importe aujourd'hui de saisir l'opportunité des progrès enregistrés, en République démocratique du Congo et au Burundi, et les espoirs dont ils sont porteurs pour les réconciliations nationales de façon à rapprocher l'échéance de la tenue prochaine de cette conférence internationale tant attendue sur la région des Grands Lacs. Nous sommes d'avis qu'elle permettra de capitaliser la dynamique actuelle de paix au profit de la stabilisation globale de la sous-région en vue d'y promouvoir un développement régional intégré par une utilisation rationnelle de ses ressources pour faire le bonheur et la prospérité de ses peuples.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'initiative que vous avez prise d'organiser la présente séance. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Tuliameni Kalomoh pour sa présentation du rapport intérimaire du Secrétaire général (S/2004/52).

La situation en Afrique centrale a été pendant des années une des préoccupations principales du Conseil de sécurité. Plus récemment, plusieurs faits nouveaux encourageants sont survenus dans la situation en République démocratique du Congo et au Burundi.

En République démocratique du Congo, le Gouvernement de transition travaille d'arrache-pied depuis plus de sept mois, l'Assemblée de transition est à présent opérationnelle et le Comité international d'accompagnement de la transition se réunit régulièrement. Le Conseil de sécurité a autorisé une présence et un mandat renforcés pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qui appuie l'état de droit, la réforme de la police et l'organisation des élections. Le Conseil a également autorisé le Gouvernement de transition à déployer ses forces armées à Kisangani, ce qui constitue une nouvelle étape vers l'extension de l'autorité nationale à l'ensemble du territoire, et il a aussi convenu d'imposer un embargo sur les armes dans les Kivu et dans l'Ituri. Nous nous félicitons incontestablement de cette évolution.

La semaine dernière, nous avons eu l'occasion d'entendre le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur William Lacy Swing, sur les derniers événements survenus en République démocratique du Congo. Ainsi nous étions mieux à même d'évaluer les récents acquis et d'examiner la série de mesures encore nécessaires aux fins de stabilisation.

À cet égard, ma délégation est profondément attristée par la mort tragique d'un observateur militaire kényen de la MONUC lors d'une embuscade dans l'Ituri. Nous prions instamment l'ONU, en coopération avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, de poursuivre en justice touts les responsables de cet acte criminel.

Au Burundi, nous avons été heureux de constater qu'une délégation de Palipehutu-FNL (Rwasa) et le Président Ndayizeye se sont rencontrés le mois dernier aux Pays-Bas. Cette initiative, bien qu'elle n'ait pas abouti, confirme manifestement que le dialogue est le seul moyen d'aplanir les divergences dans le pays. Elle a permis au mouvement d'Agathon Rwasa de rejoindre le camp de la paix, comme l'a déclaré le Secrétaire général au paragraphe 62 de son rapport.

Ma délégation doit toutefois faire part de sa grave préoccupation concernant la situation des droits de l'homme au Burundi. On continue de faire état de bien trop de violations, et le Conseil de sécurité n'a pas été suffisamment prompt à réagir. Cela fait plus d'un an que le Conseil a été prié par le Président burundais d'envisager la création d'une commission internationale d'enquête judiciaire, et ce n'est qu'en janvier que le Conseil a convenu du mandat d'une mission d'évaluation.

Malgré les difficultés sur le terrain, la mission déployée par l'Union africaine au Burundi travaille de façon très efficace avec les institutions gouvernementales et les organismes de l'ONU. Nous la félicitons de ses travaux et nous demandons à la

communauté internationale d'apporter à cette mission un soutien technique et financier plus étendu. Le besoin en sera encore plus clair lorsque nous recevrons dans un avenir proche le rapport de la mission multidisciplinaire de l'ONU, qui doit arriver aujourd'hui au Burundi pour évaluer les besoins du pays dans tous les domaines.

Comme le Conseil envisage la situation propre de chaque pays d'Afrique centrale, je voudrais que mes dernières remarques portent aujourd'hui sur deux points : le développement et le dialogue régional.

Nous considérons que des initiatives visant à créer un environnement économique sain sont fondamentales pour que le processus d'édification de la paix soit durable à long terme. Nous ne pouvons pas consentir des efforts internationaux massifs en vue de la paix pour les voir ensuite s'effondrer faute d'avoir prêté suffisamment d'attention à la stabilité économique et au développement durable. À cet égard, on ne saurait négliger l'importance de l'état de droit pour l'exploitation des ressources naturelles et l'amélioration des perspectives commerciales dans la région.

S'agissant de la République démocratique du Congo, nous sommes d'accord avec les évaluations présentées par le Groupe d'experts selon lesquelles le moment est venu d'entreprendre des réformes institutionnelles dans le domaine de la réglementation et du contrôle des ressources naturelles, à présent que le pays est unifié. L'« exploitation illégale », comme l'indique le rapport du Secrétaire général,

> « demeurait l'une des principales sources de financement des groupes qui perpétuaient le conflit ». (*S/2004/52, par. 19*)

Au Burundi, le Groupe consultatif spécial sur le Burundi du Conseil économique et social a été impressionné par les initiatives prises en matière de développement durable par le Gouvernement burundais. Ma délégation est toutefois déçue de constater que seulement 10 % du montant total annoncé en 2000 et 2001 par la communauté des donateurs ont été reçus par le pays jusqu'ici, comme l'indique le rapport dont nous sommes saisis. À ce stade, le Conseil de sécurité devrait renforcer l'appel du Secrétaire général aux pays donateurs en vue d'accélérer le décaissement.

L'ONU a un rôle important à jouer dans la conduite des initiatives à long terme sur la voie de la stabilisation et du développement. Cela passe par le Conseil de sécurité, mais également par des efforts coordonnés avec le Conseil économique et social. Les cas de la Guinée-Bissau et du Burundi constituent d'excellents précédents qu'il faut développer davantage. En outre, les efforts communs déployés par les pays de la région aux fins d'améliorer les échanges commerciaux constituent un pas important. Nous nous félicitons des initiatives adoptées bilatéralement par l'Ouganda et par le Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo.

Ceci amène ma délégation à son deuxième point, à savoir le dialogue régional. Le Secrétaire général a fait observer que les perspectives de convocation de la conférence sur la région des Grands lacs s'étaient sensiblement améliorées. En effet, la réunion d'organisation tenue le mois dernier à Addis-Abeba a abouti à la décision d'organiser un premier sommet des chefs d'État en Tanzanie en novembre prochain et un deuxième au milieu de l'année 2005. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, et les sept pays constitutifs de la région pour cette importante évolution. Nous sommes persuadés que ce dialogue aboutira à un pacte sur les quatre grands thèmes visés par la conférence : paix et sécurité, démocratie et bonne gouvernance, développement économique et intégration régionale, et questions humanitaires et sociales.

Nous sommes également heureux de l'intérêt manifesté par d'autres pays à l'égard de cette initiative. L'Angola, la République du Congo et la République centrafricaine oeuvrent à présent de concert avec les pays constitutifs dans le cadre du processus préparatoire pour l'organisation de la conférence internationale. La participation des pays voisins ne peut que contribuer au succès de cet événement. En outre, nous nous félicitons des remarques présentées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, à savoir que tout pays étranger à la région qui a manifesté de l'intérêt pour le processus peut être présent en qualité d'observateur – comme l'Égypte – tant que les pays constitutifs approuvent la demande du pays concerné. L'élargissement de la participation au-delà du cadre sous-régional, sans que cela ait une incidence sur les prises de décision, permettra certainement d'amplifier l'impact de la conférence dans le monde.

Comme nous l'avons vu en débattant des différents processus de paix en Afrique centrale, les défis auxquels nous sommes confrontés sont monumentaux, mais il ne faut pas compter pour rien les grands résultats déjà obtenus. Pour ouvrir la voie à une paix durable dans la région, nous devons consacrer l'attention voulue à sa composante « développement » et appuyer dûment le contrôle du processus par les Africains ainsi que le dialogue régional dans la période de stabilisation après les conflits. C'est là que notre action en matière de coopération sera la plus nécessaire.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'emblée remercier M. Tuliameni Kalomoh de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale.

Ma délégation pense que cet exercice est nécessaire et vient à point nommé, car les missions du Conseil sont devenues un instrument fondamental dans le processus décisionnel au sein de cet organe et elles montrent également notre intérêt pour les processus en cours dans les pays que nous visitons. Dans le cas de la région de l'Afrique centrale, la mission dirigée par l'Ambassadeur de La Sablière, en juin 2003, a été la quatrième depuis que la pratique d'envoyer des missions sur le terrain a été reprise par le Conseil de sécurité en 1999.

Comme l'ont indiqué certains des orateurs qui m'ont précédé, depuis l'envoi de la mission en Afrique centrale, il y a eu des signes encourageants de progrès dans la région. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le domaine de la création du Gouvernement de transition en République démocratique du Congo. Des progrès remarquables ont été également réalisés dans l'établissement de relations de bon voisinage ainsi que dans le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réinstallation des éléments armés de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, qui se trouvent sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Malgré les progrès réalisés au niveau national, comme nous le savons, la situation dans les Kivus et dans le district de l'Ituri reste caractérisée par l'instabilité et les graves atteintes aux droits de l'homme commises par les divers mouvements rebelles. Comme on l'a fait remarquer, l'assassinat récent en Ituri d'un fonctionnaire kényen de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo nous rappelle que l'instabilité et la violence continuent de régner dans la partie nord-est du pays. Mon pays condamne énergiquement les actes de violence, les assassinats et autres crimes de cette nature commis en République démocratique du Congo, notamment contre la population civile. Ces actes ne doivent pas rester impunis et leurs auteurs devront en répondre, tôt ou tard. Cela constitue un défi pour l'ensemble de la communauté internationale, mais surtout pour les Congolais eux-mêmes et pour le Gouvernement de transition en particulier.

Nous appuyons les conclusions du rapport en s'agissant de la nécessité que le Gouvernement de transition établisse des priorités claires aux fins d'assurer la transition politique. Dans ce domaine, le réforme du secteur de la sécurité, la consolidation de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et les préparatifs en vue de futures élections générales restent des objectifs prioritaires.

La situation au Burundi, pour sa part, a également enregistré des progrès importants et les perspectives d'une paix durable se sont améliorées. Depuis la visite de la mission du Conseil à Bujumbura, nous avons assisté à l'incorporation des mouvements rebelles, Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces nationales pour la défense de la démocratie, dirigés par Pierre Nkurunziza, dans les institutions du Gouvernement provisoire. Nous espérons que la déclaration d'Agathon Rwasa, chef du mouvement Palipehutu-Forces nationales de libération, dans laquelle il se disait prêt à entamer des négociations avec le gouvernement du Président Ndayizeye, conduiront à l'incorporation rapide de ce mouvement dans le processus de paix d'Arusha.

Les difficultés du processus de transition au Burundi continuent d'exiger toute l'attention du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. Dans ce contexte, les recommandations formulées par la mission demeurent pleinement valides, en particulier l'appel lancé aux pays donateurs pour qu'ils honorent les annonces de contributions faites aux conférences de Paris et de Genève. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il existe un risque réel que les signes de paix que nous voyons à l'horizon s'éloignent s'ils ne s'accompagnent pas d'une amélioration des conditions de vie de la population burundaise.

Les progrès significatifs réalisés dans le processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi relancent avec force l'idée d'organiser une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. C'est avec satisfaction que nous prenons acte des progrès enregistrés ces six derniers mois pour préparer et mettre au point un processus encourageant un dialogue de fond entre les pays concernés par une telle conférence, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la communauté des donateurs. Le lancement du processus préparatoire d'une conférence a entraîné une multiplication des activités du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, un Bureau qui malheureusement ne dispose ni du personnel ni du budget nécessaires à la réalisation des tâches qu'il a devant lui. Cette situation exige que le Conseil analyse en détail les mandats des divers bureaux et missions en Afrique centrale à la lumière du nouveau scénario qui se présente à nous, et qu'il décide s'il est nécessaire ou non de les modifier afin d'améliorer leur efficacité.

Une paix solide et durable dans la région est aujourd'hui un impératif auquel on ne saurait se soustraire. Faire du continent africain un continent où règne la stabilité économique et qui investit dans le développement de sa population, ce serait là une contribution majeure du système des Nations Unies. Dans le contexte des Nations Unies, le Chili a toujours appuyé les solutions et les initiatives visant à promouvoir les intérêts du continent africain, tout d'abord en encourageant le processus de décolonisation, ensuite par le biais des organes créés au sein des Nations Unies à cette fin, puis plus récemment en fournissant des contingents des forces armées de notre pays pour appuyer les efforts de paix dans la région.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la nécessité de mettre en place l'approche intégrée prônée par le Secrétaire général en ce qui concerne l'Afrique. À cet égard, mon pays estime que le Conseil de sécurité devrait envisager, dans les prochains mois, la possibilité d'organiser une autre mission dans la région de l'Afrique centrale. L'objectif d'une telle mission devrait être d'évaluer sur le terrain les besoins les plus urgents des Gouvernements de transition du Burundi et de la République démocratique du Congo, en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, l'établissement de l'État de droit et la préparation des élections générales prévues à la fin de 2004, au début de 2005 et en juin 2005.

Pour terminer, nous sommes convaincus que les progrès que nous avons vus seront renforcés et multipliés avec la pleine coopération de notre Organisation.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux délégations précédentes pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique pour assurer la continuité et le suivi des activités du Conseil de sécurité en Afrique centrale. Ma délégation exprime également sa reconnaissance au Sous-Secrétaire général Kalomoh pour avoir présenté le rapport intérimaire du Secrétaire général (S/2004/52).

La sous-région de l'Afrique centrale est au coeur du continent africain, et sa paix et sa stabilité ont un impact considérable sur l'ensemble de la région. Le rapport du Secrétaire général porte parfaitement son titre, puisque des progrès importants ont été réalisés dans l'application des recommandations de la mission ces sept derniers mois. La communauté internationale devrait tirer parti de cet élan positif et continuer à faire fructifier les progrès obtenus à ce jour.

Ma délégation voudrait commencer sa déclaration en partageant le point de vue exprimé par la mission d'évaluation multidisciplinaire qui s'est rendue dans la région de l'Afrique centrale du 8 au 22 juin 2003 et a tiré la conclusion suivante :

> « les perspectives de changement positif restaient vastes, surtout si la communauté internationale maintenait et intensifiait son partenariat avec les organisations sous-régionales, les gouvernements et les groupes de la société civile pour résoudre les problèmes auxquels est confrontée l'Afrique centrale ». (*S/2003/1077, p. 3*)

La mission du Conseil de sécurité, menée par la France, a donné la direction et l'élan voulus à la réalisation de progrès en Afrique centrale. En dépit des difficultés actuelles, le Conseil et la communauté internationale doivent maintenir leurs efforts dans cette sous-région. C'est dans cette optique que ma délégation voudrait souligner les points suivants.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, nous tenons à saluer les Congolais, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), et

l'Union africaine, en particulier la troïka – Mozambique, Afrique du Sud et Zambie – pour la mise en place du Gouvernement de transition en juin dernier et pour les mesures qui ont ensuite été prises pour jeter les bases d'un retour de la sécurité en République démocratique du Congo, en particulier avec la création d'une armée et d'une force de police intégrées, ainsi qu'avec la formation de la Commission nationale chargée du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Les efforts visant à consolider l'autorité du Gouvernement de transition sur l'ensemble du pays, en particulier dans l'est, doivent s'accélérer. Ma délégation espère également que les efforts pour mettre un terme à la prolifération des armes et à l'exploitation illégale des ressources naturelles seront intensifiés, dans la mesure où ces activités sont responsables de la poursuite du conflit dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. À cet égard, ma délégation est convaincue que le Conseil parviendra à adopter une résolution répondant à ces préoccupations.

Ma délégation partage l'évaluation faite la semaine dernière par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. William Lacy Swing, selon qui les élections en République démocratique du Congo, prévues en 2005, seront possibles si la communauté internationale apporte un soutien ferme, en particulier à l'Organisation des Nations Unies qui devra organiser les élections à la plus grande échelle qu'il lui ait été donné de le faire. Ces élections historiques fourniront également l'occasion de jeter les bases d'un environnement politique positif en République démocratique du Congo, où l'électorat serait désormais en mesure de choisir en toute connaissance de cause.

S'agissant du Burundi, ma délégation se félicite de constater que les perspectives de paix dans ce pays s'améliorent. À cet égard, nous exhortons le Gouvernement de transition, les Burundais et le Bureau des Nations Unies au Burundi à persévérer dans leurs efforts pour faire avancer le processus de paix. Le climat général d'insécurité et les violations des droits de l'homme sont des problèmes qui doivent être réglés. Il est nécessaire que les signes de paix se confirment afin d'encourager la communauté internationale à accélérer le versement des contributions annoncées aux conférences de Paris et de Genève. Compte tenu de cette situation, nous nous félicitons de l'annonce faite par la Commission européenne de l'approbation d'un montant de 19 millions de dollars d'aide humanitaire pour le Burundi. Nous espérons que cela encouragera d'autres pays donateurs à honorer leurs engagements.

L'adoption d'une approche régionale n'a jamais été aussi pertinente que dans la région des Grands Lacs. Depuis des années, l'idée d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs est avancée, sans qu'aucune mesure ait été prise en ce sens jusqu'à maintenant. Il est donc réconfortant de noter dans le rapport du Secrétaire général que l'évolution de la situation en République démocratique du Congo et au Burundi a suscité un élan nouveau en faveur d'une telle conférence, qui pourrait avoir lieu au niveau ministériel dès octobre prochain et prendre, le mois suivant, la forme d'un sommet. Nous espérons que le changement de date de la conférence, prévue à l'origine au mois de juin, laissera suffisamment de temps aux pays participants pour examiner le thème fondamental de la conférence et présenter des propositions concrètes pour faire face à toutes les tragédies imbriquées de l'Afrique centrale.

Nous saluons le Groupe des Amis, coprésidé par le Canada et les Pays-Bas, pour le rôle important qu'il joue s'agissant de fournir un appui politique, diplomatique, technique et financier au processus préparatoire de la conférence. Nous espérons que tous ces efforts aboutiront à un pacte de sécurité qui, à son tour, conduira à une paix et une stabilité durables dans la région des Grands Lacs.

Nous ne devons pas oublier que plus de 3 millions de personnes sont déjà mortes à cause des conflits en Afrique centrale et que la complexité de la situation a trop longtemps empêché leur règlement véritable. À cet égard, ma délégation approuve la fourniture de ressources supplémentaires au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les Grands Lacs, de manière à garantir qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat et des tâches régionales qui lui ont été confiées.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant des Philippines est le seul orateur qui ait fait jusqu'à présent sa déclaration en moins de cinq minutes.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous tenions tout d'abord à saluer l'initiative que vous avez eue, Monsieur le Président, de convoquer cette séance. Nous tenons également à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2004/52).

Depuis la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, un certain nombre d'événements positifs ont eu lieu, tels que l'amélioration de la situation politique et des conditions de sécurité en République démocratique du Congo et, au Burundi, les progrès de la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha, avec la participation du Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) au Gouvernement transitoire. On a également noté une amélioration des relations entre les pays de la région, appuyée par le désir manifeste de nombre de leurs dirigeants de progresser vers la paix et la réconciliation.

Tout en saluant cette évolution positive, nous devons également être conscients qu'il faudra faire encore bien davantage pour consolider la paix dans la région. Nous condamnons, à cet égard, l'assassinat barbare d'un observateur kényen la semaine dernière et nous espérons que ses auteurs seront traduits en justice.

Il est évident qu'en République démocratique du Congo, des progrès sont encore nécessaires au niveau de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit, ainsi que du fonctionnement des administrations intérimaires, en particulier en Ituri. Si nous nous félicitons de la tenue des élections en mai 2005, cela ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme un moyen vers cette fin.

De même, au Burundi, le processus de paix ne sera pas complet tant que toutes les factions n'y participent pas, et en particulier celle des Forces nationales de libération (FNL) (Rwasa). Il est également nécessaire d'appuyer les efforts de l'Union africaine au Burundi, de s'atteler aux questions d'administration de la justice pendant la période de transition, dans le cadre de l'Accord d'Arusha, et d'aider l'économie burundaise, en fort mauvais état, à se remettre sur pied.

L'objectif de la communauté internationale, tant au Burundi qu'en République démocratique du Congo, doit rester la consolidation de la paix et de la stabilité. Une façon de le faire est d'aider les deux pays dans les domaines suivants : premièrement, l'extension de l'autorité de l'État; deuxièmement, une réforme effective du secteur de la sécurité par la création d'une armée et d'une police vraiment nationales; troisièmement, la facilitation du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (DDR) des combattants étrangers et locaux; quatrièmement, le renforcement de l'état de droit et la fin de l'impunité; cinquièmement, l'examen des questions humanitaires; et sixièmement, la promotion de la reconstruction économique et du relèvement nationaux.

L'histoire tragique récente de la région a clairement démontré combien il est facile que l'instabilité et les conflits d'un pays s'étendent à un autre. Les frontières sont poreuses et ne protègent pas les pays des mouvements d'armes et de combattants, et de l'aggravation de la situation humanitaire. Aucun pays ne peut gérer seul ces questions. Une perspective régionale est, par conséquent, indispensable, mais elle doit viser à améliorer les relations politiques entre les États et à les aider à régler en commun les problèmes auxquels ils se heurtent.

Dans le cadre de cette perspective régionale, le Pakistan appuie la convocation de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs proposée pour la fin de l'année. Il faudra, toutefois, que cette conférence donne des résultats concrets, ce qui ne pourra se faire que si les pays de la région et leurs partenaires hors de la région peuvent collaborer depuis le début pour définir des objectifs, des thèmes et des structures réalistes. À tout le moins, cette conférence doit aboutir à un accord sur des mesures de renforcement de la confiance permettant de consolider la paix et la stabilité régionales.

Parallèlement, il y a des questions sous-jacentes de caractère intersectoriel sur lesquelles il va falloir se pencher, et ce pas seulement dans les cadres national ou régional. Ces questions sont les suivantes.

Premièrement, l'une des causes profondes de l'instabilité dans la région est la pauvreté. Il ne peut y avoir de paix sans réduction de la pauvreté. La situation humanitaire, le succès des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la consolidation de la paix ne sont possibles sans l'apport d'une activité économique viable. La communauté internationale doit continuer d'aider non seulement la République démocratique du Congo et le Burundi, mais également les autres pays de la région, à promouvoir un développement socioéconomique à long terme.

Deuxièmement, si l'appât du gain n'est peut-être pas à la sources des conflits, il est bien responsable de sa perpétuation. Il existe en effet un lien évident et bien établi entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et l'alimentation des conflits dans la sous-

région. Le rapport du Secrétaire général montre clairement que « l'exploitation illégale [demeure] l'une des principales sources de financement des groupes qui [perpétuent] le conflit » (*S/2004/52, par. 19*). Nous devons débusquer ceux qui financent ces guerres en achetant, négociant et produisant ou exploitant illégalement les ressources naturelles de la région. Il est impératif d'étendre l'autorité de l'État et de procéder à des réformes institutionnelles, tout comme il est nécessaire de faire entièrement la lumière sur les revenus tirés des ressources naturelles. Nous avons besoin en la matière d'une stratégie nationale, régionale et mondiale.

Troisièmement, le succès du processus de paix jusqu'à présent a dépendu en grande partie du succès des efforts de maintien de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en République démocratique du Congo et au Burundi, de la Mission africaine au Burundi (MIAB). Ces deux dernières ont besoin de l'appui et, si nécessaire, du renfort des Nations Unies. Le Pakistan, important fournisseur de contingents des Nations Unies, continuera, pour sa part, à appuyer ces activités dans la région.

Enfin, au niveau politique, l'ONU elle-même doit agir avec cohérence en Afrique centrale sur les différents fronts relatifs à la consolidation de la paix et de la stabilité. Il est ainsi impératif d'améliorer la coordination et la synergie entre les efforts des trois principaux organes de l'ONU – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – face aux questions complexes auxquelles se heurte la région. D'autre part, un engagement actif des organisations non gouvernementales, des autres institutions des Nations Unies et, en particulier, des institutions financières internationales est nécessaire pour encourager tout cet effort. L'idée de comités mixtes ad hoc proposée par le Pakistan pourrait être un moyen de mettre sur pied une stratégie globale cohérente de l'ONU et de la communauté internationale face aux crises complexes de cet ordre.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Kalomoh d'avoir présenté ce rapport très instructif du Secrétaire général (S/2004/52), sur lequel je voudrais faire quelques brèves observations.

Concernant la situation en République démocratique du Congo, les progrès réalisés dans le processus de paix depuis la mission du Conseil de sécurité sont encourageants. Cependant, il est essentiel que les autorités de transition réalisent sans délais des progrès dans des domaines clefs comme le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants; la restructuration des forces armées et la réforme du système judiciaire, pour mettre fin à l'impunité – tout cela, bien entendu, en vue d'élections libres et démocratiques en juin de l'année prochaine.

En ce qui concerne le Burundi, nous nous félicitons des progrès enregistrés dans les derniers mois et nous considérons que le moment est venu de mettre en oeuvre sans retard le processus de démobilisation et de désarmement, et de procéder à la restructuration des forces armées. Il est tout aussi important de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en place la Commission vérité et réconciliation.

En ce qui concerne la future Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, nous sommes heureux de constater qu'au cours de la réunion tenue à Addis-Abeba, des décisions ont été prises concernant la participation à cette conférence et qu'on précise peu à peu les objectifs visés, les résultats et le calendrier de celle-ci. Nous encourageons, par conséquent, les parties prenantes à ce processus à continuer de travailler à cette fin, notamment en mettant en place, au niveau des États constitutifs, des comités préparatoires nationaux, ainsi qu'en tenant le plus vite possible une première réunion régionale de ces comités, qui permette d'avancer dans les préparatifs de la Conférence. La tenue de la conférence et l'amélioration des relations bilatérales entre les pays de la région sont des initiatives positives qui encouragent des mesures de confiance et la coopération et renforcent la dynamique de paix qui se consolide dans la région.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais présenter mes remerciements à M. Kalomoh pour son excellente présentation du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/52). Lors de notre examen du rapport du Secrétaire général relatif à l'Afrique de l'Ouest (*cf. S/PV.4899*), je n'avais pas pu m'empêcher d'établir un parallèle avec la région de l'Afrique centrale et de relever les similitudes frappantes existant entre ces deux parties du continent africain. À cette occasion, j'avais mis l'accent sur l'importance d'une approche régionale, à nos yeux seule à même de favoriser l'émergence d'un

climat de paix durable et de stabilité susceptible d'extirper les pays de la région des crises qui les minent et dont les ramifications transfrontalières ne sont plus à démontrer.

Nul besoin pour moi de m'attarder plus longtemps sur les progrès considérables qui ont été réalisés en matière de rétablissement de la paix et de la sécurité dans les pays de la région d'Afrique centrale et, plus particulièrement, au Burundi et en République démocratique du Congo. L'occasion nous a été donnée, la semaine dernière, de mesurer les avancées réalisées sur la voie de la réunification nationale et de l'instauration de l'autorité du Gouvernement national dans ce dernier pays, et de relever les signes encourageants de normalisation de ses relations avec ses voisins immédiats.

Ma délégation salue, à cet égard, les efforts déployés pour aider les autorités de transition congolaises à accélérer la mise en place d'une armée nationale intégrée et unifiée et à établir une police nationale. Mais nous voudrions, dans le même temps, exprimer notre inquiétude devant l'absence de clarté et de progrès dans l'établissement d'un plan national définissant les modalités de concrétisation de ce double objectif auquel est étroitement lié le sort du processus de démobilisation et de réinsertion des combattants congolais.

Ma délégation voudrait également faire part de sa préoccupation devant le retard accusé dans le parachèvement du dispositif législatif, essentiel pour l'avenir du processus de paix et des institutions de la transition, notamment en ce qui concerne la création de la commission vérité et réconciliation; le découpage électoral, dont l'importance est capitale pour le déroulement des élections prévues au mois de juin 2005; les lois sur les médias; la lutte contre la corruption; les droits de l'homme; et la lutte contre l'impunité.

Pour ce qui est de la situation qui prévaut dans l'Ituri et le Kivu, qui continue à empoisonner les relations entre les différents protagonistes du processus de paix dans ce pays, ma délégation se félicite du redéploiement des forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans ce triangle de concentration des combattants congolais et étrangers, trouvant encourageants les résultats auxquels il a donné lieu en un laps de temps relativement court, notamment en ce qui concerne le renvoi, vers leur pays d'origine, des combattants étrangers. Ma délégation estime que le renforcement de l'embargo sur les armes contribuera grandement aux efforts tendant à pacifier cette partie du territoire congolais. Tout en relevant le lien entre le trafic d'armes, l'exploitation illégale des ressources naturelles et la poursuite du conflit, elle exprime son adhésion au mécanisme à trois niveaux qui nous est actuellement soumis pour la surveillance de l'embargo sur les armes en direction de cette région de la République démocratique du Congo.

Au Burundi, après la signature, puis la mise en oeuvre progressive de l'accord de cessez-le-feu, de nouvelles perspectives s'ouvrent désormais pour un retour de la paix et de la sécurité dans ce pays. La Mission africaine au Burundi (MIAB) a, dans des conditions particulièrement difficiles, grandement aidé à stabiliser la situation dans ce pays. Des progrès importants ont ainsi été enregistrés. Mais les défis demeurent nombreux avant la tenue des élections prévues au plus tard pour novembre prochain.

Il est donc grand temps pour l'ONU de se donner un rôle au Burundi. Ce rôle doit, à notre avis, prendre la forme d'une opération de maintien de la paix qui se substituerait à la MIAB et accompagnerait jusqu'à son terme le processus de paix dans ce pays.

L'exemple de la contribution remarquable que la MONUC apporte à l'édification de la paix en République démocratique du Congo et son accompagnement du processus de préparation des élections et de mise en place des institutions d'un État de droit nous encouragent à plaider en faveur d'une présence internationale accrue au Burundi où les progrès réalisés sur la voie du retour à la paix demeurent bien fragiles en raison de la précarité de la situation économique et sociale, exacerbée par l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées ainsi que par le rapatriement de combattants.

De ce point de vue, ma délégation se félicite de la tenue du forum des partenaires de développement du Burundi, organisé à Bruxelles les 13 et 14 janvier derniers, et formule le souhait de voir les donateurs accélérer le déblocage des fonds promis pour permettre aux autorités de transition d'engager les réformes susceptibles d'aider à la restauration de la paix au Burundi.

Ma délégation salue l'initiative du Secrétaire général, qui a réuni, le 25 septembre 2003, les chefs

d'État et représentants de haut niveau des pays de la région, et se félicite de l'adoption, par les participants à cette rencontre, de la Déclaration de principe sur les relations de bon voisinage et de coopération. Cette initiative conforte notre conviction qu'il faut inscrire les efforts dans le cadre d'une stratégie d'action régionale, qui jusqu'à présent n'a pas été suffisamment explorée par la communauté internationale.

De ce point de vue, le projet d'organisation de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs constitue pour ma délégation un cadre irremplaçable pour la recherche de solutions au conflit et à l'instabilité des pays de l'Afrique centrale et pour la consolidation du processus de paix en cours dans la région.

Ma délégation exprime sa satisfaction devant les progrès réalisés pour permettre la tenue de cette importante manifestation, en novembre 2004, en Tanzanie, et encourage les pays de la région à poursuivre leurs efforts pour y réunir les meilleures conditions de succès, notamment à travers l'instauration d'un débat de fond pouvant lui permettre d'atteindre les résultats escomptés. Elle se réjouit, dans ce cadre, des progrès réalisés lors des réunions de coordonnateurs des pays constitutifs de la région, et particulièrement de ceux obtenus lors de la rencontre à Nairobi du 19 décembre 2003, qui a permis de définir la structure, la composition et les objectifs de la conférence ainsi que d'en arrêter les thèmes. Ma délégation partage l'opinion selon laquelle les quatre thèmes de la conférence sont interdépendants et d'importance égale et méritent de ce fait de bénéficier d'un traitement identique et prioritaire pendant le processus de préparation.

Enfin, je voudrais saluer la mise en place, le 4 décembre 2003, sous la présidence du Canada et des Pays-Bas, du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs et marquer mon adhésion à la recommandation du Secrétaire général visant à renforcer les ressources du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Kalomoh de son exposé. Je m'associe aux remarques qui seront faites ultérieurement par la représentante de l'Irlande au nom de l'Union européenne. Par ailleurs, je tiens à adresser mes condoléances au Gouvernement kényen, à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et surtout à la famille de l'observateur militaire kényen qui a été tué dans l'Ituri le 12 février.

La mission de l'an dernier dans les Grands Lacs s'est avérée être une initiative très utile, conduite à un moment décisif pour le processus de paix au Burundi mais, plus particulièrement, pour la République démocratique du Congo et pour l'avenir de la région. On a raison de dire qu'il faut examiner la situation en tenant compte du contexte régional. Les efforts déployés par le Gouvernement national de transition, par le Gouvernement rwandais et par le Gouvernement ougandais pour améliorer leurs relations arrivent véritablement à point nommé.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, je félicite la MONUC de son travail. Il est frappant de constater que les attaques de la semaine dernière ont été commises pendant une mission de la MONUC visant à mettre fin au harcèlement subi par les civils. Il est primordial que toutes les parties présentes dans l'Ituri cessent immédiatement les violences. Je me rallie volontiers aux arguments de l'Ambassadeur de La Sablière, selon lequel il y a désormais lieu pour la MONUC d'adopter une position plus énergique à l'encontre des milices dans l'Ituri. Quand nous ne le faisons pas dès le début d'un conflit, nous finissons toujours par en payer chèrement le prix.

Le processus de transition en République démocratique du Congo – en particulier la préparation des élections, la réforme du secteur de la sécurité et la réunification politique et économique du pays – présente d'énormes difficultés. À cette fin, nous avons besoin d'une stratégie nationale de transition émanant du Gouvernement et d'un véritable Gouvernement national, un Gouvernement qui assure une coordination pleine et entière avec les donateurs. Le Royaume-Uni continuera d'intensifier son engagement à l'égard de la République démocratique du Congo tant que la transition se poursuivra.

Le Conseil de sécurité peut appuyer ce processus en examinant la situation de manière périodique et en faisant des observations, publiques le cas échéant. Le Comité international d'accompagnement de la transition est un instrument important qui, sur le terrain, est en mesure d'identifier les sujets de préoccupation et de préconiser des solutions.

Nous devons également faire face à la violence qui sévit dans l'est. L'embargo sur les armes imposé

par la résolution 1493 (2003) ne peut pas sceller complètement l'est de la République démocratique du Congo – Comment cela serait-il possible vu la longueur de la frontière? –, mais il peut effectivement avoir un effet dissuasif et indiquer clairement que nos intentions sont sérieuses. Nous espérons donc pouvoir nous entendre rapidement sur un mécanisme de contrôle des armes.

Pour ce qui est du Burundi, la Mission africaine fait du très bon travail dans des conditions difficiles et en dépit de contraintes financières considérables. Il faut féliciter l'Union africaine, l'Afrique du Sud, le Mozambique et l'Éthiopie pour leur importante contribution en faveur du processus de paix au Burundi. Le Royaume-Uni a versé, verse et continuera de verser des sommes substantielles, en particulier à la Mission africaine au Burundi. Nous sommes également ouverts à l'idée que cette force pourrait, en temps voulu, être remplacée par une opération de maintien de la paix de l'ONU au Burundi.

Nous attendons donc avec intérêt le rapport de la Mission, qui doit se rendre dans la région cette semaine, une des trois missions de l'ONU qui sont à l'heure actuelle ou seront bientôt présentes dans le pays.

Enfin, pour ce qui est de la question de l'impunité, nous continuons d'être préoccupés par les violations récentes des droits de l'homme survenues au Burundi. Dans ce contexte, nous nous félicitons des projets mis au point par le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme au Burundi. Les progrès réalisés en vue de la création d'une Commission vérité et réconciliation ont été trop lents. Nous espérons que les désaccords entre les groupes politiques qui ont, à ce jour, bloqué l'adoption par le Parlement de la loi concernant cette Commission, seront bientôt résolus et que la loi sera adoptée.

Nous estimons qu'il est important d'aborder sans délai la question de l'impunité et de la justice après les conflits, condition nécessaire à une paix durable au Burundi, une paix reposant sur des principes démocratiques favorisant la vérité, la réconciliation et la justice.

J'ai encore beaucoup d'autres choses à dire, Monsieur le Président, mais comme d'autres les ont dites et que vous avez imposé une limite de cinq minutes, je m'arrêterai là.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'Afrique centrale demeure une des sous-régions en crise du continent, et elle exige l'attention continue du Conseil de sécurité. Nous avons étudié de près le rapport du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/52) et, d'une manière générale, nous acceptons les évaluations et les recommandations qui y figurent.

Nous souhaiterions cependant faire quelques observations spécifiques. La situation en République démocratique du Congo demeure généralement stable. Le processus de règlement de la crise dans ce pays gagne du terrain. Il existe des tendances positives sur la voie de la réconciliation nationale, des tendances visant à faire en sorte que l'autorité de l'État se fasse sentir sur tout le territoire, sans compter la préparation des élections de 2005, même si tous ces processus rencontrent des difficultés réelles. Les mesures prises pour la création de la première brigade armée intégrée à Kisangani ont en fait marqué le début de la formation d'une force armée unie en République démocratique du Congo.

Grâce aux interventions internationales actives, la situation en matière de sécurité à l'est du Congo s'est améliorée. Des mesures sont prises pour mettre fin à l'impunité pour les crimes de guerre, même s'il y a encore beaucoup à faire. Il est important que toutes les parties participant au processus de paix restent attachées jusqu'à la fin à leurs obligations, et que les forces qui s'opposent à la pacification ne puissent pas poursuivre leurs activités. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour désarmer et rapatrier les combattants étrangers.

Des progrès ont été réalisés sur la voie d'un règlement de la situation au Burundi. Les structures de l'État pour la période de transition fonctionnent bien et les contacts sont maintenus avec les forces qui n'ont pas encore déposé les armes. Il faut mettre fin à la violence qui règne dans les provinces. Il faut continuer le rapatriement des combattants burundais de la République démocratique du Congo. La Mission africaine déployée au Burundi mérite notre appui. Nous espérons que la période de transition s'achèvera à temps avec la tenue d'élections présidentielles et parlementaires.

La situation en Afrique centrale a bénéficié de l'amélioration globale de la situation régionale. Nous

notons une tendance à la normalisation des relations entre Kinshasa, Kigali, Kampala et Bujumbura qui ont signé, en septembre 2003, une déclaration de principe sur les relations de bon voisinage et la coopération. Tout cela contribue à la création d'un contexte plus favorable aux efforts menés par les parties prenantes pour préparer une conférence internationale sur la paix, la sécurité, les mesures de confiance et le développement économique de la région des Grands Lacs.

Compte tenu du rôle efficace joué par les structures de l'ONU pour l'instauration de relations de bon voisinage et le règlement des crises dans les pays de l'Afrique centrale, nous exprimons notre appui aux efforts du Secrétaire général et de son Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, M. Swing, de son Représentant pour le Burundi, M. Dinka, et de son Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, M. Fall.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons également du rapport du Secrétaire général (S/2004/52) et de la présentation qu'en a faite le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh.

Nous apprécions les perspectives particulières offertes par des membres des missions du Conseil de sécurité. Nous pensons que ces missions, qui permettent de connaître la situation sur le terrain, constituent un moyen précieux d'informer les délibérations du Conseil. Il s'est écoulé près de neuf mois depuis qu'a eu lieu la mission du Conseil en question. Une grande partie de ce que l'on a appris, grâce aux efforts de l'ONU et des peuples et des gouvernements de la région, a été positif. Néanmoins, les peuples de l'Afrique centrale continuent de subir des souffrances considérables.

En général, ma délégation approuve les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général, mais il y a certains points que nous souhaiterions souligner. Pour ce qui est de la République démocratique du Congo, ma délégation a appris avec grande tristesse le décès, la semaine dernière, d'un membre kényen de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il a perdu sa vie au cours d'une violente attaque, alors qu'il s'acquittait de ses fonctions dans l'Ituri au nom de la paix et de la justice. Nous transmettons nos condoléances à sa famille et à son pays.

En dépit de l'insécurité continue dans certaines régions de l'Afrique centrale, il y a des raisons d'espérer. Depuis que la Mission s'est rendue au Congo, un Gouvernement de transition et une administration ont été mis en place. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1493 (2003) qui a donné à la MONUC un mandat plus fort et a autorisé l'augmentation des effectifs pour mener à bien ce mandat.

Le Conseil reste uni dans sa détermination d'endiguer le flux des armes illicites en République démocratique du Congo et rappellera aux États Membres leur obligation, aux termes de la résolution 1493 (2003), de cesser la livraison d'armes aux factions se trouvant au Congo, effectuées à partir de leur territoire ou par leurs concitoyens. L'adoption de la résolution 1493 (2003) permet également à l'ONU de poursuivre le remarquable travail réalisé grâce à l'intervention de l'Union européenne menée par la France. L'opération Artémis avait alors permis de contrer avec succès les actes de violence graves perpétrés à Bunia.

La semaine dernière, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, l'Ambassadeur William Lacy Swing, a appelé l'attention du Conseil sur les tâches nombreuses qui doivent être menées à bien avant la date fixée par les Congolais eux-mêmes pour la tenue des élections en 2005 pour marquer la fin de la transition. Ces tâches comprennent un engagement à améliorer constamment les relations entre les gouvernements de la région.

Nous remercions le Secrétaire général et son Représentant de leurs efforts qui visent à établir de meilleures relations entre les pays de l'Afrique centrale et, à cet égard, nous envisageons la tenue de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs prévue pour novembre 2004 en tant que forum à même de consolider et d'appuyer les améliorations apportées dans les relations régionales. Nous demandons aux autres États Membres de ne pas attendre la conférence pour nouer des liens plus étroits avec leurs voisins et de venir à la conférence, forts de ces liens déjà consolidés. Le rapport du Secrétaire général (S/2004/52) fait état de la nécessité de disposer de ressources supplémentaires pour préparer la conférence sur les Grands Lacs. Nous espérons que les amis de la conférence accorderont des ressources suffisantes au Représentant spécial du Secrétaire général pour la

région des Grands lacs, M. Fall, afin de préparer et d'organiser cette importante conférence.

Au Burundi, ces derniers mois, on a vu apparaître une tendance vers un renforcement de la paix et de la stabilité. Le peuple burundais a connu l'instabilité et la violence depuis trop longtemps. Le succès du processus de paix est essentiel pour jeter les bases d'un processus démocratique normal et d'un développement économique dont le besoin se fait grandement sentir. Nous nous félicitons du fait que le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces nationales pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) se soit associé au cessez-le-feu et au Gouvernement et nous exhortons le groupe rebelle restant, les Forces nationales de libération (FNL) à adhérer également au cessez-le-feu.

Nous souscrivons aux vues énoncées par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que la Mission africaine au Burundi accomplit un travail remarquable en dépit des énormes difficultés auxquelles elle est confrontée. Le travail de la Mission africaine est indispensable pour le succès des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et pour l'ensemble du processus de paix. Nous nous félicitons des efforts déployés par les pays fournisseurs – l'Éthiopie, le Mozambique et l'Afrique du Sud – et nous voudrions en particulier souligner le rôle inestimable que joue l'Afrique du Sud dans la promotion du processus de paix au Burundi et l'impulsion qu'elle a donnée au Sommet de novembre sur l'Initiative régionale de paix au Burundi.

Nous reconnaissons également les contributions apportées sur le plan bilatéral à la Mission africaine au Burundi par le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas et l'Allemagne, qui s'ajoutent à celles de mon propre pays et à la contribution plus récente et généreuse de l'Union européenne. Toutefois, la Mission africaine au Burundi continue de connaître un financement insuffisant. Nous recherchons des ressources supplémentaires pour appuyer la Mission et nous lançons un appel à d'autres pour qu'ils apportent un appui financier dès que possible. Le Burundi constitue un excellent exemple d'une solution africaine à un problème africain et de la contribution de l'Union africaine à la paix et à la stabilité sur le continent. La communauté internationale devrait donc n'épargner aucun effort pour appuyer les efforts de la Mission.

Ma délégation compte sur l'engagement soutenu du Conseil s'agissant des problèmes de l'Afrique centrale et de la coopération entre le Conseil et les États de la région.

M. Motoc (Roumanie) : Je tiens à mon tour à remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2004/52) ainsi que la présidence du Conseil de sécurité pour avoir convoqué la présente séance, consacrée à la mission entreprise par le Conseil en Afrique centrale, ce qui constitue une excellente occasion pour dresser le bilan de la mise en oeuvre de ses recommandations. M. Kalomoh nous a fait, comme à son habitude, une remarquable présentation du rapport. Je tiens à saluer tout particulièrement la direction claire que l'Ambassadeur de La Sablière a imprimée à la tête de la mission.

La Roumanie s'associe pleinement à la déclaration que fera la présidence irlandaise au nom de l'Union européenne. Je saisis cette occasion pour dire que nous apprécions grandement les efforts déployés par l'Union européenne pour appuyer la stabilisation et le développement en Afrique centrale.

Nous avons pris note de l'état d'avancement général du processus de paix en République démocratique du Congo, qui pourrait annoncer l'avènement d'un nouveau cadre favorable à la paix et à la stabilité dans l'ensemble de la région. À notre avis, la priorité majeure pour la réussite de la transition en République démocratique du Congo est le renforcement des capacités du Gouvernement d'unité nationale et de transition, ainsi que l'extension de son autorité à tout le territoire, à commencer par la capacité de contrôler l'ensemble des frontières. D'autre part, le Gouvernement est appelé à accélérer l'élaboration et l'adoption des textes législatifs indispensables au processus électoral, et à mettre en oeuvre le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants congolais.

Nous faisons aussi écho à l'appel lancé dans le rapport du Secrétaire général pour que le Conseil continue d'appuyer le processus de paix en République démocratique du Congo, en particulier en ce qui concerne l'élimination du trafic des armes, condition essentielle pour la stabilité et le développement du pays.

Vu ledit rapport, force est de constater qu'il ne se penche pas de façon détaillée sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo.

Cette dimension devrait être abordée de façon plus étoffée dans les rapports qui suivront.

En ce qui concerne la situation au Burundi, la Roumanie, comme les autres membres du Conseil, se réjouit de l'amélioration considérable des perspectives de paix dans ce pays. À cet égard, nous nous félicitons des discussions qui se sont récemment déroulées aux Pays-Bas entre le Président du Burundi et une délégation des Forces nationales de libération (FNL). Nous encourageons fortement les parties à poursuivre leurs discussions afin d'obtenir des résultats concrets et de consolider le processus de paix.

Sans aucun doute, des chances réelles se font jour à présent pour un retour à la normalité dans ce pays. Néanmoins, les Burundais eux-mêmes et la communauté internationale également devraient mettre à profit ce climat favorable. Il reste encore beaucoup à faire, compte tenu du fait que le processus de paix entrera bientôt dans la phase cruciale des élections. Les parties doivent assurer la mise en oeuvre intégrale du cessez-le-feu. Il faut aussi espérer que le progrès politique conduira à l'amélioration du niveau de vie de la population et de la situation humanitaire. Le soutien urgent et considérable de la communauté internationale s'avère indispensable d'un autre côté pour garantir l'irréversibilité de la paix au Burundi. Sous cet angle, l'action menée par le Bureau des Nations Unies ainsi que le rôle important joué par la Mission africaine au Burundi (MIAB) sont louables.

Il semble logique d'évoquer, à ce stade, l'occasion offerte par la tenue d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, étant donné les progrès réalisés dans le processus de paix au Congo et au Burundi. La Roumanie appuie sans réserve l'organisation d'une telle conférence. Nous sommes encouragés par les mesures qui ont été tout récemment prises tant au niveau national dans les pays concernés que sur le plan régional en vue de préparer la conférence. À cet égard, nous saluons la réunion tenue à Addis-Abeba le 14 janvier avec la participation des représentants des organisations sous-régionales des pays de la région des Grands Lacs.

Je saisis cette occasion pour souligner la nécessité d'une coordination régionale qui permettra la mise en œuvre de mesures d'instauration d'un climat de confiance au plan politique et économique, vitales pour le développement de toute la région des Grands Lacs. La consolidation d'un climat de confiance et de la capacité des pays de la région à élaborer des projets de coopération régionale représente une condition importante pour garantir des résultats concrets, ainsi que le succès de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à d'autres délégations pour remercier M. Kalomoh d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général. Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance importante, car nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de débattre en profondeur de la situation dans la sous-région de l'Afrique centrale. Le climat politique actuel en Afrique centrale donne à cette région l'occasion historique de revendiquer enfin la place qui lui revient en tant que force politique et économique sur le continent.

En plus de la déclaration que fera très bientôt l'Ambassadeur Ryan, de l'Irlande, au nom de la présidence de l'Union européenne, que nous appuyons pleinement, je voudrais souligner brièvement quatre points qui nous semblent particulièrement importants dans ce contexte.

Premièrement, la République démocratique du Congo réalise de grands progrès en vue de la stabilité politique. Lors de la visite du Président Kabila à Berlin, le 6 février, le Gouvernement allemand a reconnu les efforts déployés par le Gouvernement de transition en République démocratique du Congo et a souligné sa volonté de continuer à appuyer le processus de paix dans ce pays de façon bilatérale, ainsi que dans le cadre de l'Union européenne, de l'ONU et des institutions financières internationales.

Néanmoins, il reste encore de nombreux obstacles à franchir avant qu'une paix durable ne soit réalisée en République démocratique du Congo. La sécurité dans la partie orientale du Congo s'est améliorée à la suite du succès de l'Opération Artémis et de l'augmentation subséquente de la force et des capacités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Je tiens à dire que nous sommes profondément attristés par la mort d'un observateur militaire kenyan dans l'Ituri. Nous exprimons nos condoléances au Gouvernement kenyan et nous espérons que les auteurs de ce crime seront rapidement traduits en justice.

Un élément décisif du maintien de la paix dans l'est du Congo est l'embargo sur les armements dans le Nord et le Sud-Kivu et dans le district de l'Ituri, énoncé dans la résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité. L'embargo sur les armements doit être renforcé si nous voulons qu'il ait un effet dissuasif. Nous espérons que le Conseil de sécurité sera rapidement en mesure de prendre une décision à cet égard.

S'agissant du secteur de la sécurité dans l'ensemble de la République démocratique du Congo, la réunion de haut niveau qui s'est tenue à New York il y a une semaine a permis de parvenir à un accord sur la voie à suivre et de déterminer les tâches les plus urgentes auxquelles doivent faire face le Gouvernement national de transition en République démocratique du Congo et la communauté internationale des donateurs pour veiller à ce que la transition reste sur les rails et que les élections se déroulent suivant le calendrier établi.

Deuxièmement, le processus de paix au Burundi semble être sur la bonne voie, avec l'ouverture d'un dialogue entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-Forces nationales de libération. Le Conseil de sécurité s'est félicité de cette évolution et attend la prochaine étape. Le moment venu, le Conseil aura à se prononcer sur la question d'un rôle accru pour l'ONU dans le processus de paix au Burundi.

La Mission africaine au Burundi (MIAB) a considérablement contribué à la stabilisation dans le pays. L'Allemagne a appuyé bilatéralement la MIAB, outre sa part dans les 25 millions d'euros fournis par l'Union européenne à la Mission. Nous saluons la MIAB pour le rôle qu'elle a joué dans la stabilisation du pays. Le Vice-Président sud-africain Zuma a rappelé au Conseil, lors d'une séance publique en décembre dernier, que l'un des objectifs de la Mission africaine au Burundi était de créer des conditions favorables à la mise en place d'une opération de maintien de la paix de l'ONU. Mon gouvernement estime que le déploiement d'une opération de maintien de la paix au Burundi doit maintenant être envisagé très sérieusement.

Troisièmement, à partir d'une perspective régionale, les efforts en vue de la normalisation des relations entre la République démocratique du Congo et les États voisins s'accélèrent avec la déclaration de principe sur les relations de bon voisinage et de coopération adoptée en septembre 2003, les visites de haut niveau qui ont eu lieu ensuite entre le Rwanda et la République démocratique du Congo et les accords portant sur la réouverture des ambassades. Ces mesures de confiance sont des éléments indispensables à la préparation de la conférence sur la région des Grands Lacs.

Cela m'amène à ma quatrième remarque. L'initiative en vue de la tenue d'une conférence sur la région des Grands Lacs sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine prend enfin forme. Dans ce contexte, je tiens à dire que nous ne sommes pas du tout découragés par les modifications récemment apportées au calendrier de la conférence. Au contraire, nous sommes heureux de la décision de renvoyer le premier sommet à une date permettant une préparation approfondie et attentive de la teneur, du format et de la structure de ce processus important.

Malgré ces événements encourageants, le processus de stabilisation politique et économique de la sous-région de l'Afrique centrale reste vulnérable et n'a pas encore atteint le point de non-retour. De nombreux problèmes touchant la région ne peuvent être réglés de manière efficace qu'au niveau de la région. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion réussie des anciens combattants dans les armées régulières ou dans la vie civile est une question transversale, tout comme l'exploitation illégale des ressources naturelles et les livraisons illicites d'armes aux belligérants.

Tous ces défis ne peuvent être relevés que si les pays de la région et l'ensemble de la communauté internationale déploient des efforts conjoints dans ce sens. Une participation régionale forte restera un facteur décisif. Cela veut dire qu'il faut étayer les mécanismes sous-régionaux existants, appuyer les évolutions prometteuses au sein de l'Union africaine et renforcer la coordination entre les mécanismes et la coopération avec l'ONU, les institutions financières internationales et autres parties prenantes.

La coopération entre les mécanismes et les organisations exige également que l'on identifie les forces respectives et les domaines de responsabilité des uns et des autres. Une coopération accrue entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social serait, à notre avis, particulièrement utile.

Le Président (*parle en chinois*) : Je voudrais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je voudrais moi aussi remercier M. Kalomoh de nous avoir présenté le rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale. Je suis heureux de constater que depuis la visite de la mission en Afrique centrale en juin dernier, la situation générale dans cette région a évolué de manière encourageante. Le Gouvernement de transition et les instances législatives en République démocratique du Congo fonctionnent bien à présent. L'environnement en matière de sécurité dans l'est s'est amélioré. Les relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins se sont améliorées à des degrés divers.

Le processus de paix au Burundi continue d'enregistrer des progrès. Le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces nationales pour la défense de la démocratie a intégré le processus de paix. Les dirigeants du Palipehutu-Forces nationales de libération ont rencontré le Président du Burundi le mois dernier. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au Burundi a pleinement démarré.

Les faits ont montré que la visite de la mission du Conseil et ses recommandations font utilement progresser la situation en Afrique centrale, y compris en République démocratique du Congo et au Burundi. Naturellement, les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi continuent d'être en butte à un grand nombre d'incertitudes. Les deux pays ont encore beaucoup à faire dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit et des préparatifs en vue d'élections générales. La réconciliation nationale doit être renforcée davantage. Les économies des deux pays sont extrêmement précaires en raison des effets de la longue guerre. Il est essentiel d'aborder correctement ces problèmes dans ces domaines pour réaliser une paix durable dans les deux pays.

La communauté internationale doit continuer de suivre la situation dans les deux pays et d'encourager toutes les parties à poursuivre sur la voie de la paix, tout en adoptant une stratégie globale et intégrée pour faciliter la réconciliation nationale dans les deux pays et pour les aider à réaliser la reconstruction nationale.

Nous apprécions le rôle remarquable joué par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans le processus de paix dans ce pays, et nous continuerons d'appuyer activement ses activités. Nous appuyons également l'ONU qui apporte une assistance efficace pour faciliter le règlement de la question du Burundi, et nous demandons instamment au Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipéhutu-FNL) d'entrer rapidement dans le processus de paix burundais.

Nous pensons que dans les circonstances actuelles, l'organisation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs est particulièrement importante pour renforcer davantage le processus de paix dans les deux pays, les relations amicales entre tous les pays de la région et pour la paix durable, la stabilité et le développement en Afrique centrale. Nous attendons avec intérêt que la conférence se tienne à la date prévue et soit couronnée de succès. Nous appuyons les recommandations du Secrétariat sur l'augmentation des ressources du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Burundi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nkingiye (Burundi) : Monsieur le Président, c'est pour moi un réel plaisir de vous voir présider le Conseil de sécurité durant ce mois de février. La Chine que vous représentez est en effet un ami sincère du Burundi et de toute l'Afrique. Les quelques jours que vous venez de passer à la présidence suffisent pour nous confirmer votre attachement indéfectible à la cause des Nations Unies. Votre brillante performance est une fierté pour votre pays et pour nous tous. Je voudrais aussi rendre un hommage mérité à votre prédécesseur pour le travail excellent accompli durant le mois passé. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier S. E. M. Kalomoh pour la brillante présentation du rapport intérimaire du Secrétaire général (S/2004/52).

Grâce aux efforts des États et peuples de l'Afrique centrale, soutenus par la communauté internationale, la guerre destructrice et les tensions entre voisins qui ont caractérisé ces 10 dernières

années commencent à s'estomper. À la place, les processus de normalisation font des progrès indéniables et redonnent l'espoir aux populations qui ont enduré des violences et des souffrances indescriptibles, y compris le génocide.

Comme le fait ressortir le rapport du Secrétaire général à l'examen, la paix en République démocratique du Congo et au Burundi, quoique encore fragile, n'est plus un objectif impossible à atteindre. Depuis la dernière visite du Conseil de sécurité en juin 2003, de nouvelles institutions ont été installées dans ces deux pays. Elles conduisent la période transitoire, avec des difficultés certes, mais surtout avec une détermination sans faille en vue d'arrêter la guerre, de réconcilier les populations, de bâtir la démocratie et le respect des droits de l'homme, de reconstruire la nation et, enfin, de reconstituer la solidarité régionale sur de nouvelles bases de confiance, de respect mutuel et de complémentarité.

Je voudrais ici parler davantage du pas franchi par mon pays, le Burundi, et des défis qui restent encore à relever. Lors de sa dernière visite du début du mois de juin 2003, le Conseil de sécurité s'est résolu à poursuivre son soutien politique au processus de négociation avec les groupes armés, à mobiliser les bailleurs de fonds et à contribuer à lutter contre l'impunité.

Sur le premier point, beaucoup de progrès ont été accomplis, puisque le principal mouvement rebelle, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces nationales pour la défense de la démocratie(CNDD-FDD), a signé avec le Gouvernement un accord de cessez-le-feu, aujourd'hui respecté par les deux parties, et est entré dans les institutions de transition. Il ne reste donc qu'à cantonner ses combattants et à entamer l'opération de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement (DDRR). Son cantonnement ainsi que la formation d'une unité mixte de protection des institutions devraient débuter cette semaine même.

Les autres mouvements sont en train de rassembler eux aussi leurs combattants qui, pour la plupart, rentrent de la République démocratique du Congo avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Seul le mouvement Palipéhutu-FNL reste encore en dehors du processus de paix. Mais là aussi l'espoir de l'amener à la table de négociation est réel depuis la rencontre du 18 au 21 janvier 2004, aux Pays-Bas, entre le Président de la République et une délégation de ce mouvement. Des pressions de la communauté internationale auprès de M. Agathon Rwasa, dirigeant de ce mouvement, sont encore nécessaires et urgentes pour que le processus soit totalement inclusif et avance d'un pas ferme.

Concernant l'appui à la Mission africaine au Burundi (MIAB), il importe d'abord de souligner que celle-ci a fait un travail remarquable depuis son déploiement, travail fait dans des conditions très difficiles liées au manque de moyens logistiques et financiers; une situation qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Cette Mission africaine avait été déployée au début pour protéger les leaders qui rentrent d'exil, observer le cessez-le-feu, aider aux premières actions de démobilisation et de désarment et ainsi créer un environnement favorable au déploiement de la mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Les membres s'en souviendront, le Vice-Président sud-africain, médiateur dans le conflit burundais, est venu devant le Conseil de sécurité le 4 décembre 2003 pour plaider en faveur de l'envoi d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi, étant donné les progrès réalisés dans le processus de paix dans mon pays. L'heure est donc venue de satisfaire à cette requête; le Gouvernement burundais y tient beaucoup. Il ne demande pas l'impossible; il ne demande que ce que le Conseil accorde aux autres pays, dans des situations similaires et parfois même plus compliquées.

L'envoi au Burundi d'une mission d'évaluation par le Département des opérations de maintien de la paix, le week-end dernier, conformément à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité datée du 22 décembre 2003 (S/PRST/2003/30), est un premier pas dans la bonne direction. Le Gouvernement est sincèrement reconnaissant au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, et aux membres du Conseil de sécurité, pour cette décision, et compte sur cette même lancée pour voir bientôt déployée la mission de maintien de la paix proprement dite. Car, si une telle mission ne vient pas dans les toutes prochaines semaines, la situation peut rapidement se détériorer aussi bien sur le terrain politique qu'en matière de sécurité. Des réformes importantes comme celles des services de sécurité et du secteur judiciaire seraient hypothéquées, de même que l'opération de démobilisation et de désarmement.

Aujourd'hui sur le terrain, les mouvements rebelles, même ceux qui sont au Gouvernement, se déplacent dans le pays les armes à la main, se constituent en administration et police parallèles, rançonnent la population et intimident les sympathisants des tendances politiques différentes. Une étincelle peut rallumer le feu à tout instant dans un pays où les populations civiles détiennent, elles aussi, des armes. La fièvre pré-électorale accompagnera sans doute le débat sur les projets de code électoral, de loi communale et de constitution post-transition, qui débutera bientôt, et sera couronné avant le 1er novembre 2004 par les élections locales, législatives, sénatoriales et présidentielles.

Un programme aussi chargé, ainsi qu'on peut le constater, pour un pays encore traumatisé par la guerre et les violences haineuses de toutes sortes, nécessite une présence internationale qui rassure les populations et les acteurs nationaux et internationaux. Il faut une telle mission pour observer réellement le respect du cessez-le-feu, conduire l'opération de DDRR avec l'expertise onusienne bien connue, assainir l'atmosphère pour le travail des deux commissions d'enquête judiciaire et de réconciliation prévues par l'Accord de paix d'Arusha, faciliter l'accès des humanitaires aux sinistrés, permettre le retour des réfugiés et des déplacés intérieurs et tracer le chemin vers la tenue d'élections paisibles, libres et transparentes.

En clair, l'arrivée d'une mission de maintien de la paix de l'ONU, nantie d'un mandat adéquat, est considérée comme une urgence et un gage du succès de tout le processus de paix au Burundi. Par ailleurs, la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi contribuera, en collaboration avec la MONUC, à stabiliser la région des Grands Lacs, en veillant à ce que les Accords de paix et de réconciliation d'Arusha, pour le Burundi, et les Accords de Lusaka et de Sun City, pour la République démocratique du Congo, apaisent définitivement les tensions aux frontières causées par les mouvements transfrontaliers des rebelles, réfugiés, les anciennes Forces armées rwandaises et les milices Interahamwes. Ma délégation aurait aimé que le rapport du Secrétaire général fasse mention de la requête faite par le Vice-Président Zuma, au nom de l'initiative régionale.

Je ne m'attarderai pas sur l'importance capitale de la lutte contre l'impunité. Ma délégation a suffisamment développé ce point lors du débat sur la « réconciliation nationale après un conflit : le rôle de l'Organisation des Nations Unies » (*voir S/PV.4903*). Qu'il me suffise seulement de rappeler que la Commission internationale d'enquête judiciaire est un pilier du processus de paix et de réconciliation, et que la Commission « Vérité et Réconciliation » seule ne suffit pas, si elle ne se fonde pas sur un minimum de justice, sur un repentir individuel et sincère et sur la réhabilitation morale et matérielle des victimes. Nous demandons, ici aussi, que l'ONU appuie le Burundi, comme elle le fait dans d'autres situations du même genre.

Nous nous félicitons de ce que le Conseil a déjà saisi le Secrétaire général afin qu'il dépêche une mission d'évaluation au Burundi, en perspective de la mise sur pied de la Commission internationale d'enquête judiciaire, et souhaitons que la mission se rende sur place aussitôt que possible. C'est de cette façon que nous serons en train de bâtir sur des fondations solides. C'est de cette façon que nous pourrons bâtir sur des fondations solides, que les chances de réconciliation seront réelles, et que les moyens promis à Bruxelles les 13 et 14 janvier derniers pour la reconstruction du Burundi pourront effectivement servir à cette fin.

Le Gouvernement du Burundi, par la voix du Président de la République, s'est engagé à Bruxelles à conduire le processus à bon port et à gérer en toute transparence l'aide promise pour appuyer ce processus, en partenariat avec les bailleurs de fonds, pourvu que les montants promis soient effectivement déboursés et qu'un effort soit fait pour alléger le fardeau de la dette.

Nous remercions sincèrement l'ONU d'avoir mobilisé la communauté internationale en faveur de l'assistance au Burundi. Nous nous réjouissons du rôle qu'a joué le Groupe consultatif du Conseil économique et social sur le Burundi et nous saluons la collaboration entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité dans l'aide aux pays africains qui sortent d'un conflit.

S'agissant de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Burundi soutient le processus préparatoire en cours et souhaite qu'il se clôture dans les délais. Nous pensons que cette conférence internationale renforcera sans nul doute l'objectif recherché, à savoir la stabilisation, la coopération et la cohabitation pacifique entre les signataires de la Déclaration de principes sur les

relations de bon voisinage et de coopération adoptée le 25 septembre 2003 à New York, sous les auspices du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan. Nous demandons aux amis de la région des Grands Lacs d'accorder généreusement les moyens nécessaires au bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, afin qu'il s'attelle à la tâche des préparatifs de la conférence, pour que celle-ci soit un succès pour tout le monde.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Burundi de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à l'égard du pays que je représente.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au début de la période de transition au Burundi a été adoptée une loi accordant une immunité temporaire pour les crimes politiques. J'aimerais vous demander à quels crimes s'applique cette immunité. Est-ce que vous avez l'intention de revenir sur l'examen de ces crimes ultérieurement? Je pose cette question car l'expérience du Burundi pourrait être utile à d'autres pays.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant du Burundi.

M. Nkingiye (Burundi) : Effectivement, dans le cadre de la résolution politique du processus de paix au Burundi, il a été adopté une loi qui a amnistié politiquement certains leaders. Je précise que cela a été une décision seulement politique et qu'il est clairement dit dans cette loi que les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité ne sont pas du ressort de cette loi. Il est aussi dit que le texte reste ouvert, que les juridictions nationales, comme les juridictions internationales, une fois mises sur pied, devront avoir toutes les prérogatives voulues pour enquêter sur tout cas suspect et que l'immunité accordée devra être retirée en cas de besoin. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une loi qui amnistie de fait ceux qui ont commis des crimes abominables au Burundi.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et nous tenons à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous saluons également la présidence chilienne pour sa présidence du mois écoulé.

Ma délégation tient à saluer le travail accompli par la mission du Conseil de sécurité dans la région d'Afrique centrale, à laquelle ma délégation avait participé. Le rapport de la mission est la preuve patente de l'importance de ces missions qu'envoie le Conseil de sécurité, tout particulièrement lorsqu'elles sont assorties d'efforts réels pour mettre en oeuvre les recommandations élaborées.

Ma délégation salue, donc, la mise en oeuvre d'une bonne partie des recommandations faites par la mission qui s'est rendue en Afrique centrale du 7 au 16 juin 2003, et tout particulièrement de celles qui portent sur la création d'institutions de transition en République démocratique du Congo, dans un certain nombre de domaines importants et névralgiques. Nous saluons la nomination des membres du Gouvernement de transition, qui représentent les huit entités qui ont participé au dialogue intercongolais. Nous saluons également la définition par le Conseil des ministres d'un certain nombre d'objectifs politiques importants, concernant, notamment, la création d'une armée et d'une force de police nationales. Le Conseil des ministres a également promulgué un certain nombre de projets de décrets visant à réorganiser le Gouvernement et divers ministères. Les Représentants spéciaux du Secrétaire général ont déployé des efforts tout à fait louables, au niveau, notamment, du relèvement de la République démocratique du Congo et de la réforme du secteur de la sécurité.

À l'heure où nous saluons ces efforts, force nous est, de dire, cependant, que le chemin à parcourir reste bien long, surtout en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et la nécessité d'étendre l'autorité du Gouvernement aux diverses régions du pays. Il convient également de mettre un terme à l'impunité et de renforcer, à cette fin, l'état de droit. Pour cela, il faudrait que le Gouvernement de transition joue son rôle, en créant les institutions et entités permettant de renforcer l'état de droit.

Chacun sait l'importance cruciale de la dimension régionale des conflits en Afrique. À cet égard, les réunions auxquelles ont participé les chefs d'État et de gouvernement des pays de la région ont permis de mettre un terme aux tensions dans la région et de renforcer l'entente entre les États voisins. Nous

estimons qu'il faut continuer dans cette voie, pour renforcer les relations de bon voisinage et mettre en oeuvre l'accord auxquels sont parvenus ces chefs d'État et de gouvernement à New York.

Ma délégation estime qu'il convient d'accorder une attention particulière au programme de démobilisation, de désarmement, de réinsertion, de réinstallation ou de rapatriement en République démocratique du Congo, qui est appelé à avoir un impact important sur la paix dans ce pays. Il faut également que ce pays fournisse tous les efforts qui s'imposent pour mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources naturelles sur son sol.

L'achèvement de la Mission africaine au Burundi (MIAB), à laquelle ont participé l'Afrique du Sud et d'autres pays, a eu un rôle important et nous sommes d'accord pour dire avec le Secrétaire général que les difficultés auxquelles a dû se heurter cette mission pourraient remettre en question la contribution positive qu'elle a apportée au processus de paix. Nous appuyons également l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté des donateurs pour qu'ils contribuent généreusement au financement de cette mission. Nous souscrivons également à l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour l'inviter à faire preuve de générosité à l'égard de la mission.

Le Gouvernement burundais a pris des mesures positives en vue de mettre en oeuvre son programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. De plus, les institutions des Nations Unies présentes à Bujumbura appuient les efforts déployés par la Mission africaine au Burundi et par le Gouvernement de transition. Une priorité absolue devrait être accordée au désarmement des enfants soldats. À l'occasion de la venue de la mission du Conseil à Bujumbura, le Président Ndayizeye a déclaré que son pays avait cruellement besoin d'une aide financière pour agir dans tous ces domaines. Les fonds promis par les donateurs lors des conférences de Paris et de Genève doivent impérativement être versés si l'on veut que la question prioritaire soit traitée, à savoir la mise en place de programmes et de projets aux fins de la restauration de la paix au Burundi. Nous souscrivons également à l'appel du Secrétaire général en faveur de la réconciliation entre le Gouvernement de transition burundais et le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces nationales pour la défense de la démocratie.

Ma délégation estime que la conférence internationale sur la région des Grands Lacs constituera une chance unique et historique de ramener la paix dans la région en mettant fin au conflit et de réussir l'intégration de la sous-région. Nous pensons que l'action entreprise à ces fins par M. Ibrahima Fall méritent tout notre soutien et toute notre estime. À la fin de son rapport, le Secrétaire général fait un certain nombre d'observations que le Conseil de sécurité et les parties concernées devraient prendre en considération.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Murnaghan (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays adhérents, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, les pays candidats à l'adhésion, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, les pays du Processus de stabilisation et d'association, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, candidats potentiels, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, l'Islande et la Norvège, membres de l'espace économique européens, se rallient à la présente déclaration.

Au nom de l'Union européenne, je vous remercie, Monsieur le Président, vous-même et le Conseil de sécurité d'avoir programmé la présente séance, qui permet à la communauté internationale de montrer son attachement à la région de l'Afrique centrale. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport intermédiaire sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/52) ainsi que le Sous-Secrétaire général Kalomoh pour son exposé de ce matin.

Alors que l'Afrique centrale détient le potentiel nécessaire pour être l'une des sous-régions les plus riches de l'Afrique, ce potentiel n'a pas pu être exploité. Le plus souvent, les pays de la sous-région sont aux prises avec un conflit ou bien ils sortent d'un conflit, tandis que la sous-région tout entière reste marquée par la prolifération des armes légères et la présence de groupes armés, par un fort taux de chômage parmi les jeunes et un sous-développement des infrastructures, par une forte population de

personnes déplacées et de réfugiés, par les violations des droits de l'homme et par la pandémie du VIH/sida. Il s'agit là de problèmes majeurs qui exigent toute notre attention. L'Union européenne est convaincue que le règlement de ces problèmes communs exige là encore l'élaboration d'une approche régionale qui soit conjuguée aux efforts que nous déployons par ailleurs dans chacun des pays concernés.

Concernant l'adoption d'une approche régionale, notamment à travers la tenue d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, il est encourageant de noter que, de l'avis du Secrétaire général, les chances de succès dans la région se sont considérablement améliorées, principalement au Burundi et en République démocratique du Congo.

L'Union européenne est d'avis que la conférence sur les Grands Lacs sera couronnée de succès à la condition première qu'il existe, dans les pays concernés, une volonté politique de réaliser les objectifs communs. De ce point de vue, nous nous félicitons des importants progrès réalisés jusqu'à présent dans le processus préparatoire, y compris à l'issue de la réunion qui s'est récemment tenue à Addis-Abeba.

L'Union européenne estime que les chances de succès de la conférence seront encore plus grandes si l'on parvient rapidement à convenir d'un calendrier concernant la réalisation d'objectifs précis et réalisables, sur la base d'un accord opérationnel ou de projets concrets. À cet égard, il importe désormais que tous les comités préparatoires nationaux prennent sur-le-champ les mesures qui s'imposent pour que la conférence se tienne suivant le calendrier établi.

L'Union européenne salue l'appel du Secrétaire général demandant que la première réunion régionale des comités préparatoires nationaux ait lieu dans les plus brefs délais. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, c'est lors de cette première réunion que sera entamé au niveau régional l'examen détaillé des questions de fond et des programmes prioritaires qui seront soumis à la conférence internationale. Par ailleurs, il est important de coordonner et de conjuguer ces efforts avec ceux des mécanismes déjà existants, tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Tandis que les préparatifs du premier sommet de la conférence se poursuivront tout au long de l'année, l'Union européenne est disposée à devenir un partenaire engagé et solidaire des pays de la région : en sa qualité de membre du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs; au moyen des bons offices du Représentant spécial de l'Union européenne dans la région des Grands Lacs, M. Aldo Ajello; et grâce à nos initiatives visant à renforcer et à améliorer la coopération et l'intégration sous-régionales à travers des mécanismes comme ceux mis en place par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Ainsi que je viens de le dire, les chances de réussite de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont fortement accrues en raison des progrès accomplis par le processus de paix dans la région.

En République démocratique du Congo, l'Union européenne constate avec satisfaction des avancées remarquables, telles que l'amélioration de la situation en matière de sécurité; les signes de réunification nationale, par exemple la multiplication des liaisons dans les transports et des liens commerciaux; l'amélioration des relations entre la République démocratique du Congo et ses voisins; et les progrès dans la réforme du secteur de la sécurité. L'Union européenne félicite le Gouvernement de transition de la façon dont il met en oeuvre les accords de Sun City et de Pretoria. Des décisions difficiles ont été prises et l'engagement des parties est encourageant. Pourtant, la situation demeurant précaire, l'Union européenne prie instamment le Président Kabila et son gouvernement de poursuivre leurs travaux et de mettre en place le cadre législatif et les institutions nationales nécessaires pour la tenue d'élections libres et transparentes à tous les niveaux, pour la formation d'une armée et de forces de police restructurées et intégrées, et pour l'exécution d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

L'Union européenne est résolue à soutenir la paix, la sécurité et la démocratie en République démocratique du Congo. En témoigne l'Opération Artémis et l'appui offert par l'Union européenne au service de police intégré. L'Union européenne est disposée à soutenir toute action concrète visant la reconstruction d'un État congolais stable et à même de garantir la sécurité de sa population, la réconciliation nationale et la stabilité dans la région. À cet égard, l'Union européenne félicite le Secrétaire général d'avoir lancé, la semaine dernière, un appel en faveur d'une réunion de haut niveau afin d'examiner la

stratégie par laquelle la communauté internationale pourrait soutenir la réforme du secteur de la sécurité.

L'Union européenne juge extrêmement encourageants les récents progrès enregistrés au Burundi. Depuis la dernière fois que nous avons examiné, dans cette salle, l'état d'avancement du processus de paix, un événement historique est survenu avec l'ouverture des pourparlers entre le Président Ndayizeye et une délégation des Forces nationales de libération (FNL). L'Union européenne se réjouit que ces pourparlers se soient déroulés dans un climat constructif et cordial. De plus, nous notons avec satisfaction que les parties ont admis la nécessité de mettre fin à la violence au Burundi et qu'elles ont exprimé leur volonté de poursuivre le dialogue.

L'Union européenne espère que la réunion de suivi entre le Président Ndayizeye et les FNL qui a été proposée se tiendra dès que possible. L'Union européenne lance un appel en faveur de la cessation des hostilités partout au Burundi et en faveur de la conclusion d'un accord prévoyant la participation des FNL dans les institutions étatiques du pays. L'Union européenne reste disposée à aider les parties dans leur quête d'une solution pacifique et, nous le répétons, nous sommes prêts à prêter main forte au Burundi dans ses efforts de reconstruction, qui demeurent sérieusement entravés par la violence actuelle, en raison de l'absence d'un accord de paix inclusif.

L'Union européenne est déterminée à oeuvrer en étroite collaboration avec nos partenaires africains pour renforcer les capacités du continent en matière de règlement des conflits et de maintien de la paix. À ce titre, l'Union européenne félicite l'Union africaine d'avoir créé la Mission africaine au Burundi (MIAB) – première force en son genre dans l'histoire de l'Union africaine. L'Union européenne appuie pleinement cette initiative et a versé 25 millions d'euros à la MIAB. En outre, un certain nombre d'États membres de l'Union européenne ont fait des contributions nationales considérables, tant pour devancer l'appel lancé récemment par le Secrétaire général que pour y répondre.

En dépit du succès et de l'importance de la MIAB, l'Union européenne pense, comme elle l'a déclaré en novembre dans cette salle, qu'il faudra, en temps voulu, envisager une opération de l'ONU autorisée par le Conseil au Burundi. À cet égard, l'Union européenne se félicite de ce que le Secrétaire général ait décidé d'envoyer dans le courant de ce mois une mission d'évaluation au Burundi, et nous attendons avec intérêt le rapport qui suivra.

Le vent de la paix souffle sur le continent africain. L'Afrique et ses peuples méritent tout notre appui dans leur quête pour la paix, la démocratie et le développement durable. Et ceci n'est nulle part aussi vrai qu'en Afrique centrale. L'Union européenne reconnaît cette obligation, et l'Afrique, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale verront que l'Union européenne est un partenaire prêt et fervent pour la paix et le développement de tous les peuples de l'Afrique.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que la situation en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs reste tendue et fragile et exige donc la participation continue de la communauté internationale. Il faut reconnaître que les conflits dans la région concernent souvent des pays voisins, ce qui nous oblige à chercher des solutions dans une perspective régionale. Je me félicite donc de votre décision, Monsieur le Président, d'organiser cette séance qui nous permettra d'examiner ces questions à l'échelle de toute la région.

À la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDÀ III), tenue en septembre dernier, le Japon a indiqué que la consolidation de la paix était l'une des trois composantes de notre assistance à l'Afrique et qu'il fallait accorder une grande importance à la sécurité humaine. Nous considérons que la région des Grands Lacs est une sous-région prioritaire où il faut absolument oeuvrer à la consolidation de la paix et à la promotion de la sécurité humaine.

Pour ce qui est de la République démocratique du Congo, je voudrais tout d'abord exprimer le profond chagrin que nous a causé l'assassinat, dans la région de l'Ituri, de l'un des observateurs militaires kényens de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Cela montre bien qu'en dépit des progrès réalisés dans le processus de paix depuis la mise en place du Gouvernement de transition, la situation dans l'est du pays reste incertaine et précaire.

Le Japon appuie pleinement le redéploiement précis de contingents de la MONUC dans les régions orientales. Pour renforcer le processus de paix en République démocratique du Congo, il va sans dire que la réforme du secteur de la sécurité est d'une importance capitale. Et donc, en octobre dernier, le Japon a décidé d'accorder une assistance supplémentaire d'environ 4 millions de dollars pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des soldats congolais. Nous envisageons également une aide supplémentaire dans ce domaine, en coordination avec l'ONU et d'autres donateurs.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité examine des mesures en vue de renforcer l'embargo sur les armes imposé dans l'est du territoire, comme par exemple la création d'un groupe d'experts techniques qui mènerait des enquêtes préliminaires et d'un comité des sanctions qui ferait des recommandations au Conseil sur la base des résultats des enquêtes du groupe d'experts, comme l'a proposé le Secrétaire général. À cet égard, nous voudrions souligner que toutes les mesures présentées par le Conseil doivent reposer sur une étude minutieuse de leur rapport coût-efficacité, afin d'en assurer la faisabilité et l'efficacité.

S'agissant du Burundi, le Japon se félicite de ce que les représentants des Forces nationales de libération et le Président Ndayizeye aient tenu une réunion aux Pays-Bas et qu'ils aient convenu de poursuivre leurs pourparlers. Nous espérons vivement que, bien que la situation soit encore fragile et l'issue difficile à prévoir, ces pourparlers finiront par aboutir à une paix durable au Burundi. Les efforts faits par l'Afrique du Sud et la Tanzanie pour faciliter et arbitrer un accord de paix, l'initiative au sommet de la région des Grands Lacs, et la Mission africaine au Burundi (MIAB) – première opération de maintien de la paix de l'Union africaine – représentent la cristallisation du principe de base du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de la CITDÀ – à savoir, la ré-appropriation par l'Afrique de son destin – et nous apprécions beaucoup ces efforts.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Protocole sur le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine qui permettra aux pays africains de mieux faire face aux conflits dans la région. Le Japon est convaincu que les pays africains eux-même sont mieux à même de faire face aux conflits survenant sur leur continent car, bien entendu, ils connaissent et comprennent mieux la situation d'un point de vue de culturel et ont le sentiment que les conflits dans la région relèvent de leurs compétences. Le Japon croit également que le succès de toutes ces activités, y compris la MIAB, joueront, à l'avenir, un rôle décisif dans le règlement des conflits en Afrique. Le Japon apprécie la contribution de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie et du Mozambique en la matière et espère vivement que, grâce à un appui international suffisant, les activités de la MIAB se poursuivront avec efficacité.

En tant que membre du Groupe consultatif spécial sur le Burundi, créé par le Conseil économique et social, j'ai eu la chance de participer à l'effort international visant à évaluer les besoins dans les domaines de l'assistance humanitaire et économique, ainsi qu'à formuler des conseils sur la coordination et la mise en oeuvre effective de cette assistance. J'ai constaté que le Burundi a besoin d'une assistance internationale dans un certain nombre de domaines. Pour promouvoir le processus de paix après-conflit au Burundi, le Japon compte aider ce pays, en coordination avec d'autres pays, l'ONU et les organisations internationales concernées. Plus concrètement, nous envisagerons d'accroître l'assistance nécessaire pour améliorer la sécurité humaine, promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et mettre en place les élections conformément aux demandes spécifiques du Gouvernement burundais et des organisations internationales, une fois que les programmes nationaux pertinents auront été parachevés.

Je sais bien qu'une mission de reconnaissance des Nations Unies est actuellement sur le terrain pour aider les efforts de consolidation de la paix menés au Burundi. Le Japon compte envoyer en même temps une mission à Bujumbura la semaine prochaine pour discuter avec nos partenaires d'une coopération future entre nos deux pays. À ce jour, le Conseil de sécurité a évalué la situation avec ses 15 membres seulement et a pris des décisions importantes sans consulter les pays non-membres dont les contributions financières sont importantes – bien que le Conseil s'attende certainement à partager le fardeau financier de ses décisions avec les non-membres.

Le Japon se félicite donc qu'à cette occasion, le Secrétariat donne aux grands donateurs et principaux contributeurs la possibilité d'envoyer des missions concomitantes qui procèderont à des évaluations en même temps que la mission des Nations Unies. Nous

espérons que cela créera un précédent pour l'avenir. Nous aimerions également que le Burundi, au cours de sa transition du stade après-conflit à la phase de développement et de reconstruction, devienne un modèle pour la promotion de la sécurité humaine en Afrique.

En tant que membre du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, le Japon déplore que la conférence internationale ait été reportée jusqu'à la fin de l'année. Bien entendu, nous espérons que cette conférence sera un succès, mais en même temps, nous sommes préoccupés par le fait que ses thèmes et son ordre du jour soient trop vastes. Nous souhaiterions que cette conférence se concentre sur la consolidation de la paix.

Afin de consolider la paix, il est essentiel de donner à la population, au niveau local, la preuve tangible des dividendes de la paix, de faire avancer le processus de paix, d'acheminer l'aide humanitaire et à la reconstruction et d'assurer la sécurité d'une façon globale et intégrée. Forts de cette conviction, nous restons fermement attachés à la consolidation de la paix dans la région.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/52) reflète un aspect que ma délégation voudrait souligner aujourd'hui devant le Conseil de sécurité, à savoir qu'en dépit des signes d'une évolution positive en République démocratique du Congo et au Burundi, ces deux pays restent confrontés à des difficultés dans le plein rétablissement de la paix. La situation dans la région des Grands lacs reste extrêmement grave et nous devons redoubler d'efforts pour y faire face. Dans ce contexte, ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, il importe de reconnaître que la période d'après conflit en Afrique centrale exige un partenariat entre le Gouvernement de transition, l'Organisation des Nations Unies, les parties régionales et internationales concernées, l'Union africaine, les organisations sous-régionales et la communauté des donateurs internationaux. Ces partenariats doivent se fonder sur le principe des responsabilités équilibrées et intégrées entre les partenaires.

Nous comprenons mieux à présent les besoins à satisfaire et les conditions à remplir pour les différentes périodes de l'instauration de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix dans la région. Ces conditions requises vont bien au-delà de la simple notion de paix pour inclure une suite élargie d'éléments solidaires et se chevauchant – politiques, humanitaires, économiques et sociaux. Ces éléments exigent un ensemble intégré d'assistance, d'incitations et d'obligations qui pourraient être difficiles à transformer en mesures pratiques si les partenariats nécessaires ne sont pas établis.

Deuxièmement, puisque la manière de traiter ces éléments dans un État revêt une importance spécifique en fonction de la nature, du caractère propre et des aspects du conflit en cours dans cet État, nous avons d'urgence besoin d'une vision régionale globale des questions d'ensemble qui dépassent les frontières nationales de chaque pays et qui ont une incidence sur la stabilité et la paix régionales. Ces questions englobent, en particulier, la condition des réfugiés, le rapatriement des anciens combattants vers leur pays d'origine et le développement économique et social.

Nous attendons donc avec intérêt la poursuite du processus préparatoire actuel en vue de la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et la démocratie dans la région des Grands Lacs, organisée conjointement par l'ONU et l'Union africaine. L'idée de tenir une telle conférence traduit de façon concrète le concept du partenariat auquel nous aspirons, en même temps qu'elle incarne la vision globale du lien organique entre les concepts, d'une part, de sécurité et, d'autre part, de développement, notamment dans ses aspects politique, économique et social

Dans ce contexte, ma délégation voudrait exprimer sa gratitude pour l'invitation adressée par les sept pays constitutifs à l'Égypte afin qu'elle prenne part à la conférence en tant qu'observateur, ce qui reflète les liens stratégiques, à la fois solides et naturels, entre les peuples de la vallée du Nil et ceux des Grands Lacs. À cet égard, je note que nous aspirons à contribuer à ce processus en fournissant les orientations politiques et techniques qui permettront de faire de la conférence un succès et d'atteindre ses buts et objectifs.

Troisièmement, la région de l'Afrique centrale, et surtout le Burundi, est témoin des débuts de l'évolution que connaît le rôle de l'Union africaine dans ses efforts pour maintenir la paix sur le continent. Nous voudrions aujourd'hui faire part de notre appréciation aux États africains qui participent à la première mission de maintien de la paix qu'assure avec succès l'Union africaine au Burundi, en dépit des difficultés bien connues, tant financières que logistiques, auxquelles la mission est confrontée. Ici, nous demandons à l'ONU et à la communauté des donateurs de fournir toute l'assistance politique, technique et financière nécessaire à l'Union africaine au Burundi, modèle en formation qui reflète le désir des Africains d'assumer un rôle sans cesse croissant dans le domaine du maintien de la paix et d'affirmer progressivement leur participation au partenariat international qui instaurera la paix et la sécurité en Afrique.

Quatrièmement et en dernier lieu, les progrès relatifs réalisés dans le processus de paix en République démocratique du Congo sont un indicateur de ce qui peut être réalisé grâce à un partenariat entre l'ONU et les puissances nationales, régionales et internationales durant l'une des crises les plus complexes et insolubles, pourvu que les parties aient la volonté politique nécessaire.

L'un des défis les plus importants à relever par les partenaires dans la phase à venir est d'envisager comment régler la question de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et de faire en sorte que les revenus tirés de ses ressources naturelles soient mis au service des efforts visant à assurer la reconstruction et la paix, plutôt qu'utilisés pour déstabiliser les régions est et nord-est du pays. Ces ressources doivent également être consacrées au redressement et à la réforme du secteur de la sécurité afin d'étendre progressivement l'autorité du Gouvernement national de transition à l'ensemble du territoire.

À cet égard, nous comptons que le Conseil de sécurité prendra des mesures concrètes pour défaire le lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et le flux des armes vers les forces et les factions qui entravent et résistent aux efforts déployés pour la paix et la reconstruction en République démocratique du Congo.

Nous comptons que le Gouvernement de transition et les donateurs internationaux honoreront leurs engagements concernant les mesures à prendre et les étapes à franchir pour réformer le secteur de la sécurité nationale. Nous sommes d'avis que les membres du Conseil devraient reconnaître que les énormes efforts déjà investis dans le rétablissement de la stabilité en République démocratique du Congo méritent qu'on adopte tous les moyens possibles pour relever les défis qui continuent de menacer ce pays, pierre d'angle sur laquelle repose la stabilité dans l'ensemble de la région de l'Afrique centrale.

Enfin, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, nos remerciements les plus sincères pour avoir organisé la présente séance.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamanzi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole au Conseil de sécurité au mois de février, je voudrais commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué une séance afin de débattre du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/52). En outre, je remercie également les membres du Conseil de sécurité pour l'intérêt et la préoccupation qu'ils ont constamment manifestés pour la sous-région de l'Afrique centrale.

La semaine dernière, un observateur militaire kényen de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), le commandant Peter Wachai, a été tué en service dans un village proche de Bunia, en République démocratique du Congo. Mon gouvernement s'associe à tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances au Gouvernement et au peuple kényens à la suite de cette perte et ont demandé que les assassins soient traduits en justice.

Le Rwanda est fortement encouragé et intéressé par les processus de paix en cours qu'ont engagé ses voisins, la République démocratique du Congo et le Burundi, en dépit des nombreuses difficultés qu'ils affrontent encore. À cet égard, le Rwanda voudrait une fois de plus manifester son appui sans faille à ce

processus. Il attend avec intérêt la renaissance des deux pays en tant que nations stables.

Mon gouvernement a salué la mise en place d'institutions de transition en République démocratique du Congo l'année dernière. Nous pensons que ceci non seulement remplit une condition importante de l'Accord de Lusaka, mais aussi prépare la voie à un véritable processus de réconciliation. Mon gouvernement a depuis lors entamé le processus de normalisation des relations avec la République démocratique du Congo.

Comme cela a été souligné dans le rapport, le Ministre rwandais des affaires étrangères s'est rendu à Kinshasa en octobre dernier pour y rencontrer le Président Kabila et d'autres hautes personnalités congolaises en vue d'exprimer l'appui du Gouvernement rwandais au Gouvernement de transition et de formuler le voeu que les deux pays travaillent dans un esprit de collaboration aux fins de rétablir la paix et la sécurité et de promouvoir le développement de la région. Avant cela, à l'invitation du Gouvernement rwandais, deux Vices-Présidents congolais, M Arthur Zaidi Ngoma et M. Azarias Ruberwa, ont assisté à la cérémonie d'investiture du Président Kagame en septembre, et le Ministre congolais de la coopération régionale congolais, M. Mbusa Nyamwisi, s'est rendu à Kigali en octobre pour des pourparlers. Le Rwanda pense que ces rencontres sont essentielles à la normalisation des relations entre nos deux pays.

En ce qui concerne la situation en Ituri, mon gouvernement est profondément préoccupé par l'anarchie et la violence qui continuent de régner dans la province, ce qui entraîne des souffrances pour la population. Nous nous félicitons de la décision du Conseil de sécurité de déployer une brigade de la MONUC dans le district de l'Ituri, conformément au Chapitre VII de la Charte, ainsi que de l'élargissement de la présence militaire de la Mission en dehors de Bunia.

La présence persistante en République démocratique du Congo d'éléments dangereux et armés de l'ancienne Armée rwandaise (ex-FAR) et des milices Interahamwe restera une menace pour la sécurité du Rwanda, de la République démocratique du Congo et de toute la région, tant qu'ils ne seront pas effectivement désarmés et démobilisés. Nous nous félicitons néanmoins à cet égard du rapatriement volontaire au Rwanda, l'an dernier, d'une centaine d'officiers et d'hommes des ex-FAR. Ils ont été bien reçus et réinstallés dans leurs villages, dans un esprit de réconciliation et avec l'intention d'en encourager d'autres, qui se trouvent encore en République démocratique du Congo, à revenir au Rwanda.

Nous sommes cependant préoccupés par des rapports selon lesquels des centaines de réfugiés qui voudraient revenir sont empêchés de le faire par les éléments les plus extrémistes qui se trouvent parmi eux. Nous exhortons le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble à aborder cette question sans plus tarder. Nous demandons également au Gouvernement de la République démocratique du Congo de faire preuve de la plus grande coopération possible pour faire en sorte que ceux qui souhaitent revenir au Rwanda soient en mesure de le faire et que ceux qui choisissent de rester en République démocratique du Congo ne représentent pas une menace pour la sécurité du Rwanda.

Le Gouvernement rwandais se félicite des efforts inlassables déployés par le Gouvernement burundais et par le Président Ndayizeye, en particulier en vue de rétablir la paix et la sécurité et de réconcilier tous les éléments du peuple burundais. Nous nous félicitons de la signature, à Dar es-Salaam en novembre dernier, d'un accord de cessez-le-feu général entre le Gouvernement et le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces nationales pour la défense de la démocratie, de M. Pierre Nkurunziza. Nous nous félicitons également des pourparlers récents qui ont eu lieu aux Pays-Bas entre le Gouvernement et les membres de la branche des Forces nationales de libération dirigée par Agathon Rwasa. C'est là une évolution encourageante, qui doit être reconnue comme telle et saluée par la communauté internationale.

Dans son rapport, le Secrétaire général a souligné qu'en dépit de l'évolution encourageante constatée dans le processus de paix, ces signes prometteurs pourraient bien se trouver compromis s'ils ne s'accompagnaient pas d'une amélioration des conditions de vie qui concrétiserait les bénéfices attendus de la paix. Le Rwanda est totalement d'accord avec cette évaluation. Nous demandons donc à la communauté internationale de dégager sans plus tarder les fonds nécessaires aux activités humanitaires et de reprise économique au Burundi.

Quant au dernier point relatif à la Conférence sur les Grands Lacs, mon gouvernement voudrait féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibrahima Fall, pour les préparatifs réalisés jusqu'ici et réaffirmer une fois de plus son plein appui au processus. Les préparatifs de la conférence sont déjà en cours au niveau national au Rwanda. Les consultations du coordinateur national et du comité national en vue des préparatifs de la conférence sont déjà bien avancés. Le Rwanda se réjouit de la tenue prochaine de cette conférence, dans l'espoir qu'elle nous permettra de conduire des discussions franches et productives sur les quatre principaux thèmes.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant du Rwanda des propos aimables qu'il m'a adressés.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.